

# DOSSIER RESSOURCES

## Inspection territoriale de Mathématiques – Physique-Chimie

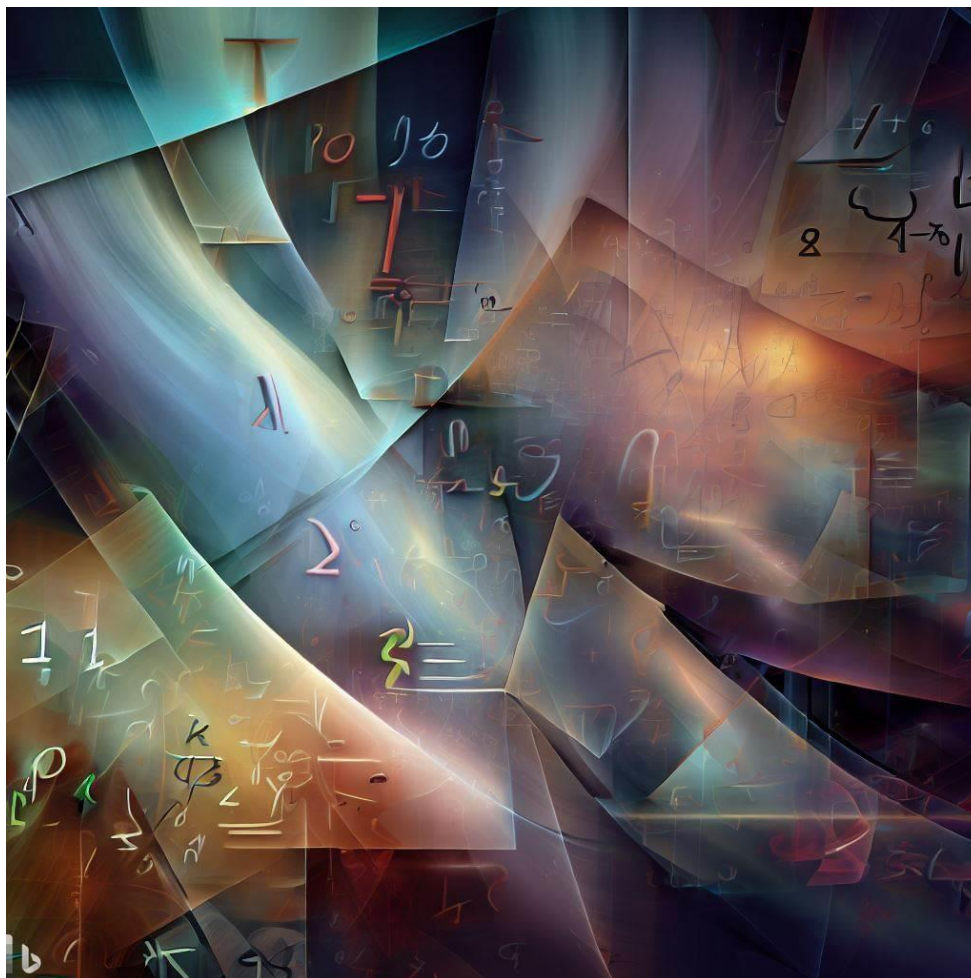


Figure 1: image générée par intelligence artificielle

Version du 26/09/2023

Ce guide a été rédigé par l'inspection territoriale de Mathématiques – Physique-Chimie de l'académie de Créteil.

Il a pour objectif de centraliser un nombre important d'informations relatives, d'une part, aux évolutions du lycée professionnel et, d'autre part, à l'enseignement des mathématiques – physique-chimie.

# Table des matières

Introduction .....	5
Partie 1 : le lycée professionnel .....	6
1. La transformation du lycée professionnel .....	7
2. Réforme du lycée professionnel .....	8
2.1. Objectifs.....	8
2.2. Mesures .....	8
2.3. Ressources .....	9
3. Les tests de positionnement.....	10
Partie 2 : l'enseignement des mathématiques et de la physique-chimie .....	14
4. Le baccalauréat professionnel.....	15
4.1. Organisation horaire en baccalauréat professionnel.....	15
4.2. Liste des groupements .....	17
4.3. Programmes .....	21
4.4. Définition de la sous-épreuve de mathématiques au baccalauréat professionnel : coefficients 1 ou 1,5 ou 2 en fonction des spécialités.....	21
4.5. Définition de la sous-épreuve de physique-chimie au baccalauréat professionnel : coefficients 1 ou 1,5 ou 2 en fonction des spécialités.....	26
4.6. Oral de contrôle .....	30
5. Le CAP .....	32
5.1. Organisation horaire en CAP .....	32
5.2. Liste des groupements .....	34
5.3. Programmes d'enseignement .....	40
5.4. Modalités de certification .....	40
5.5. Instructions complémentaires pour l'ensemble des types d'épreuves (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle) .....	45
6. Le BMA.....	46

6.1.	Organisation horaire en brevet des métiers d'art .....	46
6.2.	Programmes d'enseignement et modalités de certification .....	47
7.	Le BP .....	47
7.1.	Textes réglementaires.....	47
7.2.	Programmes d'enseignement .....	47
8.	Troisième prépa-métiers .....	48
8.1.	Organisation horaire .....	48
8.2.	Programmes d'enseignement .....	48
8.3.	Examen.....	48
Partie 3 : rentrée – septembre 2023 .....		50
Partie 4 : l'inspection territoriale de mathématiques – physique-chimie .....		51
9.	Composition de l'équipe.....	52
10.	Répartition des établissements .....	53
11.	Ressources Produites par les groupes de travail disciplinaire 2022-2023 .....	56
12.	Communication professionnelle .....	56
13.	Sitographie relatives aux Programmes d'enseignement.....	58
14.	Guides pédagogiques (Vade-mecum) .....	58
15.	Ressources d'accompagnement .....	60

# INTRODUCTION

L'académie de Créteil, composée de trois départements contrastés, se caractérise par de grandes richesses et diversités sociales, scolaires et territoriales. Dans ce contexte, le [projet académique](#) est placé sous le signe de l'autonomie et de la mobilité : une double ambition qui, au cours des prochaines années, va guider notre action commune. À travers ces deux termes, il se donne pour ambition de lutter contre les déterminismes qui pèsent trop souvent sur nos élèves, de leur ouvrir des voies aussi diversifiées et riches que possible, de les inciter à croire en eux, de contribuer à les rendre libres et émancipés, forts des savoirs qu'ils acquièrent chaque jour dans nos écoles et nos établissements.

Il s'articule autour de quatre grands enjeux : la maîtrise et le partage des savoirs, la construction de trajectoires de réussite, l'ouverture sur le monde, la qualité de la vie professionnelle.



[Télécharger le bilan à mi-parcours du  
Projet académique 2020-2024](#)

# **PARTIE 1 :**

## **Le lycée professionnel**

---

Le lycée professionnel propose un enseignement en alternance avec l'entreprise et ses métiers, dans divers secteurs et à différents niveaux de formation. Après une formation en voie professionnelle, l'élève peut s'insérer dans la vie active ou poursuivre ses études.

Pour aller plus loin, consultez la page internet éducol dédiée au [lycée professionnel](#).

# 1. LA TRANSFORMATION DU LYCEE PROFESSIONNEL

Initiée en 2018, cette transformation s'est déclinée à travers 12 points clés :

- (1) Des [campus d'excellence](#) ancrés dans les territoires ;
- (2) Un appel à projet PIA3 doté de 50M d'euros en faveur de la voie professionnelle ;
- (3) De [l'apprentissage](#) dans tous les lycées professionnels ;
- (4) Le développement des formations tournées vers les métiers d'avenir ;
- (5) La transformation progressive et accompagnée des filières peu insérantes ;
- (6) Un partenariat renouvelé avec les entreprises pour favoriser l'insertion des jeunes ;
- (7) [Un CAP en 1, 2 ou 3 ans](#) en fonction du profil et des besoins de l'élève ;
- (8) Les taux d'insertion de chaque formation rendue publics pour éclairer le choix des familles ;
- (9) Une seconde professionnelle organisée par [familles de métiers](#), pour un parcours plus progressif et plus lisible ;
- (10) Des enseignements généraux contextualisés et mieux articulés avec les enseignements professionnels grâce à de la [co-intervention](#) de professeurs ;
- (11) En classe terminale, le choix offert entre un [module insertion professionnelle et un module poursuite d'étude pour préparer l'avenir](#) ;
- (12) Réalisation d'un [chef-d'œuvre](#) présenté au baccalauréat professionnel.

## 2. REFORME DU LYCEE PROFESSIONNEL

### 2.1. Objectifs

L'objectif poursuivi par cette réforme est de faire du lycée professionnel une voie de réussite, choisie par les élèves et leurs familles, reconnue par la société et les entreprises et qui offre de meilleures conditions d'exercice du métier aux enseignants.

Douze grandes mesures ont été décidées et visent à :

- Lutter contre le décrochage scolaire ;
- Améliorer la réussite dans les poursuites d'études ;
- Améliorer l'insertion professionnelle des lycéens.

### 2.2. Mesures

Mesure 1 :

Gratifier les périodes de stages des élèves de la voie professionnelle dès la rentrée 2023

- Page éducol dédiée à l'[allocation de stage au lycée professionnel](#)

Mesure 2 :

Permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites

- Fiche descriptive « [Permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites : heures de mathématiques et de français en groupes à faible effectif dès l'entrée au lycée professionnel](#) ».

Mesure 3 :

Permettre aux élèves de choisir des options

- Fiche descriptive « [Permettre aux élèves de choisir des activités optionnelles](#) ».

Mesure 4 :

Organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève : obtenir un diplôme puis, accéder à l'emploi, soit poursuivre ses études

Mesure 5 :

Créer trois nouveaux dispositifs pour prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée

*Ambition emploi*

- Télécharger le [vademecum parcours Ambition Emploi](#).
- Page education.gouv.fr dédiée à [construire son projet d'avenir avec le dispositif Ambition Emploi](#).
- Rubrique éducol dédiée à [la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire](#).

*Parcours de consolidation en BTS*

- Télécharger [le courrier destiné aux recteurs sur l'expérimentation au cours de l'année scolaire 2023-2024 de parcours de consolidation en sections de techniciens supérieurs au bénéfice des bacheliers professionnels](#)



Mesure 6 :  
Mieux préparer l'insertion professionnelle grâce à des partenariats extérieurs

- Page éducol dédiée au [mentorat en lycée professionnel](#).

Mesure 7 :  
Adapter l'offre de formation pour préparer l'avenir professionnel des jeunes en fixant des objectifs ambitieux

- Rubrique éducol dédiée à la [carte des formations professionnelles initiales](#).

Mesure 8 :  
Passer de 4 500 à 20 000 le nombre de places en formation de spécialisation en Bac + 1 à la rentrée 2026, afin de faciliter l'insertion professionnelle des lycéens.

Mesure 9 :  
Créer un bureau des entreprises dans chaque lycée

- Page éducol dédiée au [bureau des entreprises dans chaque lycée professionnel](#).

Mesure 10 :  
Permettre aux professeurs volontaires d'exercer de nouvelles missions rémunérées pour favoriser la réussite et un meilleur accompagnement des élèves

- Télécharger [le diaporama du PACTE en lycée professionnel](#).
- Page éducation.gouv.fr dédiée au [PACTE](#).

Mesure 11 :  
Accompagner une prise de fonction réussie des nouveaux chefs d'établissement de lycée professionnel.

Mesure 12 :  
Permettre une nouvelle approche pédagogique du lycée professionnel autour du projet de l'élève.

## 2.3. Ressources

- Réforme de la voie professionnelle : [foire aux questions](#)
- Dossier de presse « [Réformer les lycées professionnels : faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et les entreprises](#) »
- Page internet education.gouv spécifique aux [12 mesures](#)
- Page internet éducol spécifique aux [12 mesures](#)
- Séminaire proposé par la Dgesco : [replay](#)

### 3.LES TESTS DE POSITIONNEMENT

Chaque élève de seconde générale et technologique ou professionnelle ou en première année de CAP passe un test de positionnement en septembre qui lui permet d'identifier ses acquis et ses besoins en maîtrise de la langue française et en mathématiques. Ce test doit aider les enseignants à mieux cibler et organiser cet accompagnement.

Dès lors, ces tests constituent la **première étape de l'accompagnement personnalisé**, qui permet aux lycéens de consolider leur maîtrise de l'expression écrite et orale et des compétences mathématiques essentielles dans la vie personnelle, professionnelle et nécessaires pour une poursuite dans l'enseignement supérieur ou une insertion dans l'emploi.

La correction est automatisée. Chaque élève reçoit **une fiche de restitution individuelle. Les parents d'élèves sont également informés** des résultats de leur enfant et de l'intérêt des informations que cette évaluation donne à l'enseignant pour mieux soutenir les apprentissages de chacun. Les résultats individuels et par classe seront disponibles dès le lendemain des passations effectives.

Dans cette optique, des tests spécifiques font l'objet de restitution complète :

- En seconde, les tests spécifiques portent sur la compréhension de l'écrit en français et les automatismes en mathématiques.
- En première année de CAP, les tests spécifiques portent sur la compréhension de l'écrit en français et sur la résolution de problèmes en mathématiques.

Une restitution détaillée des réponses de chaque élève permettra aux enseignants et aux élèves d'évaluer leur niveau de maîtrise sur ces deux domaines.

Les évaluations nationales des élèves sont conçues pour [garantir la protection des données personnelles des élèves](#).

Sur la page éducol dédiée aux [tests de positionnement](#), de nombreuses ressources sont publiées.

CAP	BAC PRO
<a href="#">Diaporama de présentation</a>	<a href="#">Diaporama de présentation</a> <a href="#">Vidéo de présentation</a>
<a href="#">Présentation des exercices et compétences évaluées en numératie</a>	<a href="#">Présentation des exercices et compétences évaluées en mathématiques</a>
<a href="#">Test spécifique de numératie</a>	<a href="#">Test spécifique en automatismes</a>
<a href="#">Résultats nationaux et analyse détaillée des tests spécifiques de résolution de problème de l'évaluation de rentrée 2022-2023</a>	<a href="#">Résultats nationaux et analyse détaillée des tests spécifiques d'automatismes de l'évaluation de rentrée de 2022-2023</a>

En cette rentrée de septembre 2023, les tests se dérouleront **du 11 au 29 septembre 2023**.

# LE TEST DE POSITIONNEMENT DE DÉBUT DE SECONDE

## QUI ?

Tous les élèves de seconde générale et technologique et de seconde professionnelle

## QUAND ?

En septembre

## POURQUOI ?

Préparer l'accompagnement personnalisé de chaque élève

## COMMENT ?

Au lycée, sur une plateforme numérique  
(les adaptations et les outils de compensation habituels des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers sont mis en œuvre)

Le test de positionnement comprend 2 passations

### FRANÇAIS

50 minutes

- ✓ Compréhension de l'oral
- ✓ Compréhension de l'écrit
- ✓ Étude de la langue



### MATHÉMATIQUES

50 minutes

- ✓ Organisation et gestion de données, fonctions
- ✓ Nombres et calculs
- ✓ Espace et géométrie
- ✓ Expressions algébriques (uniquement en seconde générale et technologique)



### Résultats

La correction est **automatisée**.  
Les résultats des élèves sont communiqués à leurs représentants légaux et sont **utilisés lors de l'accompagnement personnalisé**.

**Toutes les réponses** au test d'automatismes et de compréhension de l'écrit **sont disponibles**.



MENJ - Juin 2023

Le test de mathématiques est organisé en trois domaines communs : organisation et gestion de données, fonctions ; nombres et calculs ; espace et géométrie

Le domaine Expressions algébriques sera abordé uniquement dans la voie générale et technologique.

Une courte enquête sera adossée aux évaluations pour recueillir la perception des élèves sur le test, leur confiance pour l'année à venir et leurs projets de poursuite d'études.

# LE TEST DE POSITIONNEMENT DE DÉBUT DE 1<sup>re</sup> ANNÉE DE CAP

## QUI ?

Tous les élèves de 1<sup>re</sup> année de CAP

## QUAND ?

En septembre

## POURQUOI ?

Préparer l'accompagnement personnalisé de chaque élève

## COMMENT ?

Au lycée, sur une plateforme numérique  
(les adaptations et les outils de compensation habituels des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers sont mis en œuvre)

Le test de positionnement comprend 2 passations et 1 épreuve individuelle

### FRANÇAIS

40 minutes  
et 1 épreuve individuelle de 1 minute

- ✓ Compréhension de l'oral
- ✓ Compréhension de l'écrit
- ✓ Exercices complémentaires de maîtrise de la langue
- ✓ Lecture à voix haute



### MATHÉMATIQUES

40 minutes

- ✓ Organisation et gestion de données
- ✓ Nombres et calculs
- ✓ Géométrie
- ✓ Grandeurs et mesures



### Résultats

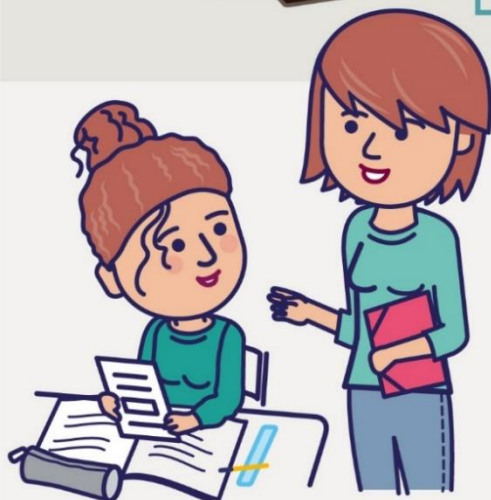
La correction est **automatisée**.

Les résultats des élèves sont communiqués à leurs représentants légaux et sont **utilisés lors de l'accompagnement personnalisé**.

**Toutes les réponses** au test de résolution de problèmes et de compréhension de l'écrit **sont disponibles**.

Le test de numératie couvre les domaines mathématiques des nombres, de la géométrie, des grandeurs et de la proportionnalité dans des situations courtes issues de la vie.

En fonction du nombre de bonnes réponses à ce test, l'élève sera orienté vers le test d'automatismes de seconde professionnelle ou vers des exercices complémentaires portant sur les automatismes.



MENJ - Juin 2023

## **PARTIE 2 :**

# **L'enseignement des mathématiques et de la physique-chimie**

---

## 4.LE BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

### 4.1. Organisation horaire en baccalauréat professionnel

[L'arrêté du 21 novembre 2018, modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2021, relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel](#) définit la grille horaire **des spécialités de baccalauréat professionnel** pour un cycle standard de trois ans.

La durée totale des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) est de **18 à 22 semaines** selon la spécialité : cette durée est fixée par l'arrêté de création de la spécialité, issu des travaux des commissions professionnelles consultatives.

Le choix pour une spécialité entre un enseignement de physique-chimie ou de langue vivante B relève de la même façon des arrêtés de création des spécialités issus des travaux des commissions professionnelles consultatives. Le choix entre l'enseignement d'économie-gestion et celui d'économie-droit relève de la même procédure.

Consulter également [l'arrêté du 19 avril 2019 portant application des nouvelles organisations d'enseignement dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel et au certificat d'aptitude](#).

	Seconde	Première	Terminale	Total sur 3 ans
ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS	450	420	390	1 260
Enseignement professionnel	330	266	260	856
Enseignements professionnels et français en co-intervention (a)	30	28	/	58
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (a)	30	14	/	44
Enseignements professionnels et enseignements généraux (b) en co-intervention et/ ou atelier de philosophie et/ ou insertion professionnelle-poursuite d'études (a) (c)	/	/	26	26
Réalisation d'un chef d'œuvre (e)	-	56	52	108
Prévention-santé-environnement	30	28	26	84
Economie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)	30	28	26	84
ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	360	336	299	995
Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique	105	84	78	267
Mathématiques	45	56	39	140
Langue vivante A	60	56	52	168
Physique-chimie ou langue vivante B (selon la spécialité)	45	42	39	126
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26	84
Education physique et sportive	75	70	65	210
CONSOLIDATION, AP ET ACCOMPAGNEMENT AU CHOIX D'ORIENTATION (c) (d)	90	84	91	265
TOTAL DES HEURES	900	840	780	2 520
PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL	4 à 6 semaines	6 à 8 semaines	8 semaines	18 à 22 semaines

(a) la dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève.

(b) français, histoire-géographie et enseignement moral et civique, mathématiques, physique-chimie (selon la spécialité), langue vivante A, langue vivante B (selon la spécialité), arts appliqués et culture artistique, éducation physique et sportive

(c) en terminale : insertion professionnelle (préparation à l'emploi : recherche, CV, entretiens etc.) ou poursuite d'études (renforcement méthodologique etc.)

(d) y compris les heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves en fonction de leurs besoins à l'issue d'un positionnement en début de classe de seconde.

(e) la réalisation d'un chef d'œuvre par les élèves est assurée dans un cadre pluridisciplinaire.



## 4.2. Liste des groupements

Spécialités de baccalauréat professionnel	Arrêté de création	1re session d'examen	Dernière session d'examen	Groupement de Mathématiques	Groupement de Physique-chimie
<a href="#">Accompagnement soins et services à la personne option A - A domicile</a>	11/05/2011	2014	2024	C	5
<a href="#">Accompagnement soins et services à la personne option B - En structure</a>	11/05/2011	2014	2024	C	5
<a href="#">Accompagnement soins et services à la personne</a>	02/02/2022	2025		C	5
<a href="#">Animation - enfance et personnes âgées</a>	22/07/2019	2023		C	
<a href="#">Aéronautique option Avionique</a>	06/03/2013	2016		B	1
<a href="#">Aéronautique option Structure</a>	06/03/2013	2016		B	1
<a href="#">Aéronautique option Systèmes</a>	06/03/2013	2016		B	1
<a href="#">Aménagement et finition du bâtiment</a>	09/05/2006	2008		B	3
<a href="#">Artisanat et métiers d'art option Communication visuelle pluri média</a>	26/04/2011	2014		B	4
<a href="#">Artisanat et métiers d'art option Facteur d'orgues - Organier</a>	21/02/2014	2017	2020	B	6
<a href="#">Artisanat et métiers d'art option Facteur d'orgues - Tuyautier</a>	21/02/2014	2017	2020	B	6
<a href="#">Artisanat et métiers d'art - facteur d'orgues » options « organier » et « tuyautier »</a>	15/12/2020	2021		B	6
<a href="#">Artisanat et métiers d'art option Marchandisage visuel</a>	20/03/2007	2009		B	6
<a href="#">Artisanat et métiers d'art option Métiers de l'enseigne et de la signalétique</a>	07/01/1900	2007		B	6
<a href="#">Artisanat et métiers d'art option Tapissier d'ameublement</a>	27/09/1990	1992		B	6
<a href="#">Artisanat et métiers d'art option Verrerie scientifique et technique</a>	11/07/2005	2007		B	5
Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	18/02/2020	2023		C	
<a href="#">Aviation générale</a>	12/04/2013	2016		B	1
<a href="#">Bio-industries de transformation</a>	01/09/2009	2012		C	5
<a href="#">Boucher charcutier traiteur</a>	24/06/2009	2011		C	
<a href="#">Boulangier - pâtissier</a>	02/07/2009	2011		C	
<a href="#">Carrossier peintre automobile</a>	30/12/2022	2026		B	1
<a href="#">Commercialisation et services en restauration</a>	31/05/2011	2014		C	

<a href="#">Conducteur transport routier marchandises</a>	03/06/2010	2013		B	6
<a href="#">Construction des carrosseries</a>	08/04/2010	2012		B	1
<a href="#">Cuisine</a>	31/05/2011	2014		C	
<a href="#">Esthétique cosmétique parfumerie</a>	07/04/2017	2020	2024	C	5
<a href="#">Esthétique Cosmétique Parfumerie</a>	29/12/2021	2025		C	5
<a href="#">Étude et définition de produits industriels</a>	28/07/1999	2001		B	1
<a href="#">Etude et réalisation d'agencement (ex Agencement de l'espace architectural)</a>	07/04/2011	2014		B	3
<a href="#">Façonnage de produits imprimés, routage</a>	26/04/2011	2014		B	1
<a href="#">Fonderie</a>	30/04/2009	2012		B	1
<a href="#">Gestion - Administration</a>	27/12/2011	2015	2022	C	
<a href="#">Gestion des pollutions et protection de l'environnement</a>	17/07/2012	2016		C	5
<a href="#">Hygiène, propreté et stérilisation</a>	17/07/2012	2016		C	5
<a href="#">Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables</a>	29/06/2021	2024		B	1
<a href="#">Interventions sur le patrimoine bâti option A - Maçonnerie</a>	20/12/2013	2016		B	3
<a href="#">Interventions sur le patrimoine bâti option B - Charpente</a>	20/12/2013	2016		B	3
<a href="#">Interventions sur le patrimoine bâti option C - Couverture</a>	20/12/2013	2016		B	3
<a href="#">Logistique</a>	03/06/2010	2012		C	
<a href="#">Maintenance des équipements industriels</a>	30/05/2005	2007	2023	B	1
<a href="#">Maintenance des matériels option A - Matériels agricoles</a>	24/03/2016	2019		B	1
<a href="#">Maintenance des matériels option B - Matériels de construction et de manutention</a>	24/03/2016	2019		B	1
<a href="#">Maintenance des matériels option C - Matériels d'espaces verts</a>	24/03/2016	2019		B	1
<a href="#">Maintenance des systèmes de production connectés</a>	09/12/2020	2024		B	1
<a href="#">Maintenance des véhicules option A - Voitures particulières</a>	19/03/2014	2017		B	1
<a href="#">Maintenance des véhicules option B - Véhicules de transport routier</a>	19/03/2014	2017		B	1
<a href="#">Maintenance des véhicules option C - Motocycles</a>	19/03/2014	2017		B	1
<a href="#">Maintenance et Efficacité Energétique</a>	20/05/2021	2024		B	1

<a href="#">Maintenance nautique</a>	17/04/2008	2010		B	1
<a href="#">Menuiserie Aluminium-Verre</a>	09/05/2006	2008		B	3
<a href="#">Métiers de l'accueil</a>	17/12/2018	2022		C	
<a href="#">Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés</a>	01/03/2016	2019		A	2
<a href="#">Métiers de la coiffure</a>	28/06/2019	2023		C	5
<a href="#">Métiers de la mode - vêtements</a>	19/05/2009	2011		B	6
<a href="#">Métiers de la sécurité</a>	19/03/2014	2017		C	
<a href="#">Métiers du commerce et de la vente option A - Animation et gestion de l'espace commercial</a>	17/12/2018	2022		C	
<a href="#">Métiers du commerce et de la vente option B - Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale</a>	17/12/2018	2022		C	
<a href="#">Métiers du cuir option Chaussures</a>	19/05/2009	2011		B	6
<a href="#">Métiers du cuir option Maroquinerie</a>	19/05/2009	2011		B	6
<a href="#">Métiers du cuir option Sellerie garnissage (première session 2018)</a>	05/01/2016	2018		B	6
<a href="#">Métiers du Froid et des Energies Renouvelables</a>	10/03/2021	2024		B	1
<a href="#">Métiers du pressing et de la blanchisserie</a>	31/07/2000	2002	2023	C	5
<a href="#">Métiers de l'entretien des textiles, option A : blanchisserie, option B : pressing</a>	11/12/2021	2024		C	5
<a href="#">Métiers et arts de la pierre</a>	24/06/2015	2018		B	6
<a href="#">Microtechniques</a>	23/12/2003	2006		B	4
<a href="#">Modélisation et prototypage 3D</a>	18/01/2022	2025		B	1
<a href="#">Optique lunetterie</a>	08/04/2010	2012		B	4
Organisation de transports de marchandises	28/02/2020	2023		C	
<a href="#">Ouvrage du bâtiment : métallerie</a>	09/05/2006	2008		B	3
<a href="#">Perruquier posticheur</a>	08/04/2010	2012		C	6
<a href="#">Photographie</a>	09/02/2012	2015		B	4
<a href="#">Pilote de ligne de production</a>	30/03/2012	2015		B	6
<a href="#">Plastiques et composites</a>	08/07/2009	2011		B	5
<a href="#">Poissonnier écailler traiteur</a>	24/06/2009	2011		C	
<a href="#">Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons</a>	13/04/2012	2015		B	5
<a href="#">Productique mécanique option Découpage</a>	03/08/1995	1997	2023	B	1
<a href="#">Prothèse dentaire</a>	08/04/2010	2012	2022	B	5
<a href="#">Réalisation de produits imprimés et plurimédia option A - Productions graphiques</a>	12/03/2014	2017		B	4

<a href="#">Réalisation de produits imprimés et plurimédia option B - Productions imprimées</a>	12/03/2014	2017		B	4
<a href="#">Réparation des carrosseries</a>	18/04/2008	2010	2025 (2026 pour les candidats ajournés)	B	1
<a href="#">Services de proximité et vie locale</a>	30/05/2005	2007	2022	C	
<a href="#">Systèmes numériques option A - Sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire</a>	01/03/2016	2019		A	2
<a href="#">Systèmes numériques option B - Audiovisuels, réseau et équipement domestiques</a>	01/03/2016	2019		A	2
<a href="#">Systèmes numériques option C - Réseaux informatiques et systèmes communicants</a>	01/03/2016	2019		A	2
<a href="#">Technicien constructeur bois</a>	11/07/2005	2007		B	3
<a href="#">Technicien d'études du bâtiment option A - Etudes et économie</a>	08/04/2008	2010		B	3
<a href="#">Technicien d'études du bâtiment option B - Assistant en architecture</a>	08/04/2008	2010		B	3
<a href="#">Technicien d'usinage</a>	16/02/2004	2006	2023	B	1
<a href="#">Technicien de fabrication bois et matériaux associés</a>	22/02/2006	2008		B	3
<a href="#">Technicien de maintenance de systèmes énergétiques et climatiques</a>	03/05/2006	2008	2023	B	1
<a href="#">Technicien de scierie</a>	22/02/2006	2008		B	6
<a href="#">Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre</a>	20/03/2007	1998		B	3
<a href="#">Technicien du froid et du conditionnement de l'air</a>	03/05/2006	2008	2023	B	1
<a href="#">Technicien en appareillage orthopédique</a>	22/12/2015	2019		B	1
<a href="#">Technicien en chaudronnerie industrielle</a>	26/02/2018	2021		B	1
<a href="#">Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques</a>	03/05/2006	2008		B	1
<a href="#">Technicien en prothèse dentaire</a>	10/04/2020	2023		B	5
<a href="#">Technicien en réalisation de produits mécaniques, option réalisation et suivi de production, option</a>	09/12/2020	2024		B	1

<a href="#">réalisation et maintenance des outillages</a>					
<a href="#">Technicien Gaz</a>	02/03/2017	2020		B	6
<a href="#">Technicien géomètre topographe</a>	20/03/2007	2009		B	6
<a href="#">Technicien menuisier agenceur</a>	11/07/2005	2007		B	3
<a href="#">Technicien modeleur</a>	16/02/2004	2006		B	1
<a href="#">Technicien outilleur</a>	16/02/2004	2006	2023	B	1
<a href="#">Techniques d'interventions sur installations nucléaires</a>	12/03/2014	2017		B	1
<a href="#">Traitements des matériaux (Ex Traitements de surfaces)</a>	30/09/1999	2001		C	5
<a href="#">Transport</a>	03/06/2010	2012	2022	C	
<a href="#">Transport fluvial</a>	11/04/2013	2015		C	1
<a href="#">Transports par câbles et remontées mécaniques</a>	22/12/2022	2026		B	1
<a href="#">Travaux publics</a>	11/07/2005	2007	2025	B	6
<a href="#">Travaux publics</a>	17/01/2023	2026		B	1

### 4.3. Programmes

Les programmes de mathématiques pour la seconde professionnelle sont définis par arrêté du 3 avril 2019 publiés au BO spécial n° 5 du 11 avril 2019. Pour la première et la terminale professionnelle ils sont définis par arrêté du 3 février 2020 publié au BO spécial n° 1 du 6 février 2020.

La première session avec ces programmes en vigueur a eu lieu en 2022.

La mise en place des **modalités de certification en BAC PRO** est parue au [BO n° 30 du 23 juillet 2020](#) ([annexes 3 et 4](#)).

### 4.4. Définition de la sous-épreuve de mathématiques au baccalauréat professionnel : coefficients 1 ou 1,5 ou 2 en fonction des spécialités.

#### Objectifs de l'épreuve

La sous-épreuve de mathématiques a pour objectif d'évaluer le niveau de maîtrise des compétences terminales telles que définies dans le programme, notamment :

- S'approprier : rechercher, extraire et organiser l'information ;
- Analyser/raisonner : émettre des conjectures ; proposer, choisir, une méthode de résolution ; élaborer un algorithme ;

- Réaliser : mettre en œuvre une méthode de résolution, des algorithmes ; utiliser un modèle ; représenter ; calculer ; expérimenter ; faire une simulation ;
- Valider : critiquer un résultat, argumenter ; contrôler la vraisemblance d'une conjecture ; mener un raisonnement logique et établir une conclusion ;
- Communiquer : rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit à l'aide d'outils et d'un langage approprié. Expliquer une démarche.

## Critères d'évaluation

L'évaluation porte notamment sur :

- La maîtrise du candidat sur les capacités et connaissances du programme en vue de résoudre des problèmes en lien avec le domaine professionnel, d'autres disciplines ou la vie courante, notamment en expérimentant à l'aide d'outils numériques, ou en utilisant des résultats de simulation fournis ;
- La qualité de la validation et de l'interprétation des résultats obtenus par le candidat ; la qualité de la communication écrite ou orale.

**Baccalauréat professionnel**  
**Sous-épreuves de mathématiques et de physique chimie**  
**Contrôle en cours de formation (CCF) et évaluation ponctuelle**

**FICHE INDIVIDUELLE D'ÉVALUATION**

<b>Session :</b> <b>Etablissement :</b> <b>Académie :</b>	<b>Spécialité :</b> <b>Nom de l'évaluateur :</b> <b>Date de l'épreuve :</b>
<b>Situation d'évaluation numéro<sup>1</sup> :</b>	
<b>Nom et prénom du candidat :</b>	

## 1. Liste des capacités et connaissances évaluées

<b>Capacités</b>	
<b>Connaissances</b>	

## 2. Évaluation

Compétences	Capacités	Questions	Appréciation du niveau d'acquisition <sup>2</sup>
<b>S'approprier</b>	Rechercher, extraire et organiser l'information. Traduire des informations, des codages.		
<b>Analyser Raisonner</b>	Émettre des conjectures, formuler des hypothèses. Proposer, choisir une méthode de résolution ou un protocole expérimental. Élaborer un algorithme.		
<b>Réaliser</b>	Mettre en œuvre une méthode de résolution, des algorithmes ou un protocole expérimental en respectant les règles de sécurité. Utiliser un modèle, représenter, calculer. Expérimenter, faire une simulation.		
<b>Valider</b>	Exploiter et interpréter des résultats ou des observations de façon critique et argumentée.		

<sup>1</sup> À renseigner dans le cas d'une évaluation par contrôle en cours de formation.

<sup>2</sup> Le professeur peut utiliser toute forme d'annotation lui permettant d'évaluer l'élève (le candidat) par compétences.

Annexe III - Grille nationale d'évaluation des **sous-épreuves de mathématiques et de physique-chimie** de baccalauréat professionnel

	<p>Contrôler la vraisemblance d'une conjecture, de la valeur d'une mesure.</p> <p>Valider un modèle ou une hypothèse.</p> <p>Mener un raisonnement logique et établir une conclusion.</p>		
<b>Communiquer</b>	<p>Rendre compte d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage approprié.</p> <p>Expliquer une démarche.</p>		
			<b>Note : / 20</b>

## Modalités d'évaluation

### Contrôle en cours de formation (CCF)

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation. Il est préconisé que la première se déroule au deuxième semestre de l'année de première ou au premier semestre de l'année de terminale et l'autre au cours du deuxième semestre de l'année de terminale.

Elles se déroulent quand le candidat est considéré comme prêt à être évalué sur les compétences terminales attendues, tenant compte de sa maîtrise des capacités et connaissances du programme.

Ces situations d'évaluation ont chacune une durée de quarante-cinq minutes environ et sont notées sur 10 points. Une proposition de note sur 20 est établie en additionnant ces deux notes. La note définitive est délivrée par le jury.

L'évaluation est conçue comme un sondage probant sur des capacités et connaissances du programme de première pour la première situation d'évaluation et des programmes de première et de terminale, pour la seconde situation d'évaluation.

Chaque situation d'évaluation comporte un ou deux exercices avec des questions de difficulté progressive et porte principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec d'autres disciplines, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Les outils numériques peuvent être utilisés dans tous les exercices.



Un exercice au moins comporte une ou deux questions dont la résolution se fait en présence de l'examineur.

Ces questions nécessitent l'utilisation d'outils numériques par les candidats et permettent d'évaluer les capacités à expérimenter, à utiliser une simulation, à mettre en œuvre des algorithmes, à émettre des conjectures ou contrôler leur vraisemblance. La présentation de la résolution de cette (ou ces) question(s) se fait en présence de l'examineur lors d'un appel. Le candidat porte ensuite par écrit les résultats obtenus, des observations ou des commentaires.

En conclusion, les évaluations certificatives à mener au cours de cette année scolaire sont présentées ci-dessous :

<b>Seconde professionnelle</b>	<b>Première professionnelle</b>	<b>Terminale professionnelle</b>
Aucune évaluation certificative	Au deuxième semestre de l'année de première (ou au premier semestre de l'année de terminale)	Au premier semestre de l'année de terminale (ou au second semestre de l'année de première) et l'autre au cours du second semestre de l'année de terminale

### **Épreuve ponctuelle (durée : 1 heure)**

L'épreuve, d'une durée d'une heure, est une évaluation écrite et pratique, notée sur 20 points se déroule en fin de cursus de formation.

Le sujet, conçu au niveau national sur les compétences terminales attendues, se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible du programme des classes de première et de terminale.

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Les outils numériques peuvent être utilisés dans tous les exercices.

L'un des exercices comporte une (ou des) question(s) dont la résolution nécessite l'utilisation d'outils numériques (logiciels ou calculatrices) par les candidats et qui

permettent d'évaluer les capacités à expérimenter, à simuler, à mettre en œuvre un algorithme, à émettre des conjectures ou contrôler leur vraisemblance.

La présentation de la résolution de cette (ou ces) question(s) se fait(font) en présence de l'examineur lors d'un appel. Le candidat porte ensuite par écrit les résultats obtenus, des observations ou des commentaires.

Instructions complémentaires pour l'ensemble des types d'épreuve (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)

Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.

Si des questionnaires à choix multiple (QCM) sont proposés, les modalités de notation doivent en être précisées. En particulier, il ne sera pas enlevé de point pour les réponses fausses.

L'emploi des calculatrices est autorisé, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Il n'est pas prévu de fournir un formulaire aux candidats.

Les concepteurs de sujets veillent, dans leurs propositions, à mettre en évidence les compétences, les capacités et les connaissances évaluées.

Les consignes de correction doivent permettre aux correcteurs de prendre réellement et largement en compte, dans l'appréciation des copies la démarche critique, les tentatives pertinentes, les résultats partiels et la cohérence globale des réponses.

Les correcteurs utilisent la grille nationale d'évaluation pour établir la proposition de note du candidat.

#### **4.5. Définition de la sous-épreuve de physique-chimie au baccalauréat professionnel : coefficients 1 ou 1,5 ou 2 en fonction des spécialités.**

Objectifs de l'épreuve

La sous-épreuve de physique-chimie a pour objectif d'évaluer le niveau de maîtrise des compétences terminales telles que définies dans le programme, notamment :

- S'approprier : rechercher, extraire et organiser l'information ;
- Analyser/raisonner : formuler des hypothèses. Proposer, choisir une méthode de résolution ou un protocole expérimental ;
- Réaliser : mettre en œuvre une méthode de résolution, un protocole expérimental. Utiliser un modèle, représenter, calculer, effectuer une simulation ;
- Valider : commenter un résultat, argumenter. Contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, de la valeur d'une mesure ;
- Communiquer : rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit à l'aide d'outils et d'un langage appropriés, expliquer une démarche.

#### – Critères d'évaluation

- L'évaluation porte notamment sur :
  - La capacité du candidat à résoudre des problèmes en lien avec le domaine professionnel de la spécialité suivie, avec d'autres disciplines ou avec la vie courante, notamment en expérimentant, éventuellement à l'aide d'outils numériques, ou en utilisant des résultats expérimentaux ou résultant de simulation fournis ;
  - La qualité de la validation et de l'interprétation des résultats obtenus par le candidat ;
  - La qualité de la communication écrite ou orale.

#### Modalités d'évaluation

##### **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation d'une durée maximale d'une heure chacune. Il est préconisé que la première se déroule au deuxième semestre de l'année de première ou au premier semestre de l'année de terminale et l'autre au cours du deuxième semestre de l'année de terminale.

Les deux situations d'évaluation sont notées sur 10 points ; une proposition de note sur 20 est établie en additionnant ces deux notes. La note définitive est délivrée par le jury

Les deux situations d'évaluation se déroulent quand le candidat est considéré comme prêt à être évalué sur les compétences terminales attendues, tenant compte de sa maîtrise des capacités et connaissances du programme. Elles s'appuient chacune sur

une ou deux activités expérimentales composées d'une ou plusieurs expériences dont certaines peuvent être assistées par ordinateur.

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du programme. La première situation d'évaluation porte sur le programme de la classe de première ; la deuxième situation d'évaluation porte sur les programmes des classes de première et de terminale.

Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- De mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- D'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- De mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- De montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités utilisés lors de la situation d'évaluation ;
- D'estimer simplement la précision des mesures qu'il est amené à réaliser ;
- D'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour répondre aux questions posées ;
- D'utiliser une ou plusieurs relations quantitatives. Ces relations sont données lorsqu'elles ne sont pas explicitement répertoriées dans la colonne « connaissances » du programme ;
- D'interpréter et valider les résultats des travaux réalisés et d'en rendre compte, notamment par écrit.

En cours de situation d'évaluation, le candidat complète une fiche où il consigne les résultats de ses observations et mesures ainsi que leur interprétation.

Toutes les indications utiles ne figurant pas explicitement dans les programmes de physique-chimie sont fournies dans le sujet.

Pour évaluer les connaissances et capacités du candidat, l'examineur s'appuie sur une grille d'évaluation nationale.

### **Épreuve ponctuelle (durée : 1 heure)**

Cette sous-épreuve, d'une durée d'une heure, se déroule en fin du cursus de formation et repose sur un sujet élaboré au niveau national qui permet d'évaluer par sondage des compétences terminales telles que définies dans le programme. Ce sujet, à dominante expérimentale, implique la réalisation effective par le candidat d'une ou plusieurs

expériences, éventuellement assistées par ordinateur. Il est conçu en référence explicite aux compétences terminales attendues.

Au cours de cette sous épreuve, il est demandé au candidat :

- De mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- D'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- De mettre en œuvre, en les justifiant, les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- De montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités utilisés lors de la situation d'évaluation ;
- D'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour répondre aux questions posées ;
- D'utiliser une ou plusieurs relations quantitatives. Ces relations sont données lorsqu'elles ne sont pas explicitement répertoriées dans la colonne « connaissances » du programme ;
- D'estimer simplement la précision des mesures qu'il est amené à réaliser ;
- D'interpréter et valider les résultats des travaux réalisés et d'en rendre compte, notamment par écrit.

En cours d'épreuve, le candidat complète une fiche où il consigne les résultats de ses observations et mesures ainsi que leur interprétation.

Toutes les indications utiles ne figurant dans les programmes de physique-chimie sont fournies dans l'énoncé.

Pour évaluer les compétences, connaissances et capacités du candidat, l'examineur s'appuie sur une grille d'évaluation nationale.

Instructions complémentaires pour l'ensemble des types d'épreuve (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)

Le nombre de points affectés à chaque partie de la situation d'évaluation est indiqué sur le sujet. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger dans le temps imparti.

Si des questionnaires à choix multiple (QCM) sont proposés, les modalités de notation en sont précisées. Il n'est pas enlevé de point pour les réponses fausses.

La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviennent dans l'appréciation des copies.

L'emploi des calculatrices est autorisé dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.


Les concepteurs de sujets veillent, dans leurs propositions, à mettre en évidence les compétences, les capacités et les connaissances évaluées.

Les consignes de correction doivent permettre aux correcteurs de prendre en compte la démarche, les tentatives pertinentes, les résultats partiels et la cohérence globale des réponses dans l'appréciation du candidat.

## 4.6. Oral de contrôle

La présente note de service publiée au [Bulletin officiel n° 4 du 27 janvier 2022](#) précise les modalités d'application de ces nouveaux textes relatifs à l'épreuve de contrôle au baccalauréat professionnel.


Le mémento ci-dessous synthétise les éléments essentiels relatifs à l'oral de contrôle.




# MÉMENTO

## Oral de contrôle

**Première sous-épreuve :**  
Mathématiques OU physique-chimie



**POINTS DE VIGILANCE**

<b>DÉROULEMENT</b>	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="background-color: #e1f5fe; padding: 5px; border: 1px solid #ccc;">15 minutes de préparation</div> <div style="background-color: #e1f5fe; padding: 5px; border: 1px solid #ccc;">15 minutes d'oral</div> </div>	
<b>PRINCIPE</b>	Interrogation orale portant sur les connaissances et compétences des programmes du groupement de terminale de mathématiques ou de physique-chimie.	
<b>OUTIL D'ÉVALUATION</b>	 <a href="#">Grille d'évaluation spécifique</a>	
<b>OBJET D'ÉVALUATION</b>	<p style="text-align: center;"><b>Mathématiques</b></p> <p>Tirage au sort d'un exercice composé d'une ou plusieurs questions</p>	<p style="text-align: center;"><b>Physique-chimie</b></p> <p>Tirage au sort d'un sujet prenant appui sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une problématique en lien avec le domaine professionnel concerné ou avec la vie courante</li> <li>Et la description d'une activité expérimentale</li> </ul>

- Aucun document n'est attendu de la part du candidat.
- Prêt d'une calculatrice par le centre d'examen si nécessaire.
- L'examineur engage ensuite un échange avec le candidat, soit en poursuivant le même sujet, soit en élargissant le champ de la réflexion sur d'autres parties du programme de la sous-épreuve présentée.
- Chaque examinateur apporte les sujets.
- Il n'est pas établi au préalable de banque de sujets.

Des [ressources complémentaires](#) sont disponibles sur notre site académique disciplinaire.

Enfin, une grille d'évaluation spécifique permet d'apprécier l'oral de contrôle.

**Annexe 2 - Épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel (1<sup>re</sup> sous-épreuve) - Grille nationale d'évaluation de la sous-épreuve de contrôle de mathématiques ou de physique-chimie**

Nom du candidat :

Spécialité du baccalauréat professionnel :

Sujet ou exercice proposé :

Compétences	Capacités	Niveau d'acquisition			
		TI	I	S	TS
<b>S'approprier</b>	Rechercher, extraire et organiser l'information. Traduire des informations, des codages.				
<b>Analyser</b> <b>Raisonner</b>	Émettre des conjectures, formuler des hypothèses. Proposer, choisir une méthode de résolution ou un protocole expérimental.				
<b>Réaliser</b>	Mettre en œuvre une méthode de résolution. Utiliser un modèle, représenter, calculer.				
<b>Valider</b>	Exploiter et interpréter des résultats de façon critique et argumentée. Contrôler la vraisemblance d'une conjecture, de la valeur d'une mesure. Mener un raisonnement logique et établir une conclusion.				
<b>Communiquer</b>	Rendre compte d'un résultat à l'oral en utilisant des outils et un langage approprié. Expliquer une démarche.				
TI : très insuffisant – I : insuffisant – S : satisfaisant – TS : très satisfaisant		<b>Note :</b>		<b>/ 20</b>	

Appréciation portée par l'examineur sur la prestation du candidat :

Nom et signature de l'examineur :

## 5.LE CAP

### 5.1. Organisation horaire en CAP

[L'arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle](#) définit **la grille horaire des spécialités de CAP** pour un cycle standard de deux ans.

La durée totale des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) sur le cycle est de **12, 13 ou 14 semaines** : cette durée est fixée par l'arrêté de création de la spécialité, issu des travaux des commissions professionnelles consultatives.

Consulter également les textes de référence suivants :

- [L'arrêté du 19 avril 2019 portant application des nouvelles organisations d'enseignement dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel et au certificat d'aptitude](#) ;
- [L'arrêté du 22 juillet 2019 portant réduction de la durée de période de formation en milieu professionnel de certaines spécialités de certificat d'aptitude professionnelle.](#)



	Première année			Deuxième année			Total sur deux ans
	Total	Dont en classe entière	Dont en groupe effectif réduit (a)	Total	Dont en classe entière	Dont en groupe effectif réduit (a)	
<b>ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS</b>	<b>551</b>			<b>494</b>			<b>1 045</b>
Enseignement professionnel	333,5	58	275,5	312	52	260	645,5
Enseignement professionnel et français en co-intervention (b)	43,5	43,5	0	39	39	0	82,5
Enseignement professionnel et mathématiques en co-intervention (b)	43,5	43,5	0	39	39	0	82,5
Réalisation d'un chef d'œuvre (c)	87			78			165
Prévention-santé-environnement	43,5	0	43,5	26	0	26	69,5
<b>ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>	<b>246,5</b>			<b>221</b>			<b>467,5</b>
Français, histoire-géographie	43,5	14,5	29	39	13	26	82,5
Enseignement moral et civique	14,5	0	14,5	13	0	13	27,5
Mathématiques - Physique-chimie	43,5	14,5	29	39	13	26	82,5
Langue vivante	43,5	14,5	29	39	13	26	82,5
Arts appliqués et culture artistique	29	14,5	14,5	26	13	13	55
Education physique et sportive	72,5	72,5	0	65	65	0	137,5
<b>CONSOLIDATION, ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET AU CHOIX D'ORIENTATION</b>	<b>101,5</b>	<b>43,5 (d)</b>	<b>58</b>	<b>91</b>	<b>39</b>	<b>52</b>	<b>192,5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>899</b>			<b>806</b>			<b>1705</b>
<b>PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL</b>	<b>6 à 7 semaines</b>			<b>6 à 7 semaines</b>			<b>12 à 14 semaines</b>

(a) Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur lorsque le seuil d'effectifs est atteint.

(b) La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève.

(c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil.

(d) Dédoublements possibles en fonction des besoins des élèves.

(\*) Volume horaire élève identique quelle que soit la spécialité (1705 h).

## 5.2. Liste des groupements

Spécialités de CAP (avec liens vers la page éducol des référentiels professionnels)	Arrêté de création	1re session d'examen	Dernière session d'examen	Mathématiques
				Groupement
<a href="#">Accompagnant éducatif petite enfance</a>	22/02/2017	2019		1
<a href="#">Accessoiriste réalisateur</a>	26/08/1993	1995		1
<a href="#">Accordeur de piano</a>	25/08/1994	1996		1
<a href="#">Aéronautique option Avionique</a>	19/08/2013	2015		1
<a href="#">Aéronautique option Structure</a>	19/08/2013	2015		1
<a href="#">Aéronautique option Systèmes</a>	19/08/2013	2015		1
<a href="#">Agent d'accueil et de conduite routière, transport de voyageurs</a>	08/11/2004	2006		2
<a href="#">Agent d'assainissement et de collecte des déchets liquides spéciaux</a>	11/03/1994	1996		1
<a href="#">Agent de la qualité de l'eau</a>	23/08/1990	1992		1
<a href="#">Agent de maintenance des industries de matériaux de construction et connexes</a>	03/06/1981	1983		1
<a href="#">Agent de prévention et de médiation</a>	06/07/2004	2006		2
<a href="#">Agent de propreté et d'hygiène</a>	23/12/2013	2015		1
<a href="#">Agent de sécurité</a>	21/04/2010	2012		1
<a href="#">Agent polyvalent de restauration</a>	22/07/1999	2001	2021	1
<a href="#">Agent vérificateur d'appareils extincteurs</a>	21/10/2004	2006		1
<a href="#">Armurerie (fabrication et réparation)</a>	16/02/2004	2005		1
<a href="#">Arts du verre et du cristal</a>	30/06/2009	2011		1
<a href="#">Art et techniques de la bijouterie-joaillerie option Bijouterie-joaillerie</a>	18/03/2008	2010		1
<a href="#">Art et techniques de la bijouterie-joaillerie option Bijouterie-sertissage</a>	18/03/2008	2010		1
<a href="#">Art et techniques de la bijouterie-joaillerie option Polissage-finition</a>	18/03/2008	2010		1
<a href="#">Arts de la broderie</a>	19/07/1991	1993		1
<a href="#">Arts de la dentelle option Aiguille</a>	29/07/2004	2005		1
<a href="#">Arts de la dentelle option Fuseaux</a>	29/07/2004	2005		1
<a href="#">Arts de la reliure</a>	31/10/2017	2019		1
<a href="#">Arts du bois option A - Sculpteur ornemaniste</a>	27/05/1983	1985		1
<a href="#">Arts du bois option B - Tourneur</a>	27/05/1983	1985		1
<a href="#">Arts du bois option C - Marqueteur</a>	27/05/1983	1985		1

<a href="#">Arts du tapis et de la tapisserie de lisse</a>	19/07/1991	1992		1
<a href="#">Arts et techniques du verre option Décorateur</a>	29/08/1994	1996		1
<a href="#">Arts et techniques du verre option Vitrailliste</a>	29/08/1994	1996		1
<a href="#">Assistant technique en instruments de musique option Accordéon</a>	27/10/2004	2006		1
<a href="#">Assistant technique en instruments de musique option Guitare</a>	27/10/2004	2006		1
<a href="#">Assistant technique en instruments de musique option Instruments à vent</a>	27/10/2004	2006		1
<a href="#">Assistant technique en instruments de musique option Piano</a>	27/10/2004	2006		1
<a href="#">Assistant technique en milieux familial et collectif</a>	11/08/2004	2007		1
<a href="#">Boucher</a>	11/05/2005	2007		2
<a href="#">Boulangier</a>	21/02/2014	2016		2
<a href="#">Bronziers option A - Monteur en bronze</a>	13/07/1977	1979		2
<a href="#">Bronziers option B - Ciseleur sur bronze</a>	13/07/1977	1979		2
<a href="#">Bronziers option C - Tourneur sur bronze</a>	13/07/1977	1979		2
<a href="#">Cannage et paillage en ameublement</a>	12/07/1990	1992		1
<a href="#">Carreleur mosaïste</a>	01/08/2002	2004		1
<a href="#">Charcutier traiteur</a>	25/10/1999	2001		2
<a href="#">Charpentier bois</a>	15/07/2003	2005		1
<a href="#">Charpentier de marine</a>	31/03/2005	2007		1
<a href="#">Chaussure</a>	22/04/2005	2007		1
<a href="#">Chocolatier confiseur</a>	21/08/2002	2004		2
<a href="#">Coiffure</a>	22/06/2007	2009	2020	1
<a href="#">Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant</a>	27/02/2017	2019		2
<a href="#">Composites, plastiques chaudronnés</a>	05/08/2004	2006		1
<a href="#">Conducteur d'engins : travaux publics et carrières</a>	24/03/2006	2008		1
<a href="#">Conducteur d'installations de production</a>	30/03/2012	2014		1
<a href="#">Conducteur livreur de marchandises</a>	18/06/2010	2012		2
<a href="#">Conducteur opérateur de scierie</a>	16/02/2004	2006		1
<a href="#">Conducteur routier "marchandises"</a>	21/06/2007	2009		1
<a href="#">Constructeur bois</a>	15/07/2003	2005		1
<a href="#">Constructeur de routes</a>	25/10/2002	2004		1
<a href="#">Constructeur en béton armé du bâtiment</a>	25/10/2002	2004		1
<a href="#">Constructeur en canalisations des travaux publics</a>	25/10/2002	2004	2020	1

<a href="#">Constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics</a>	15/04/2019	2021		1
<a href="#">Constructeur en ouvrages d'art</a>	25/10/2002	2004		1
<a href="#">Construction des carrosseries</a>	20/05/2007	2009		1
<a href="#">Cordonnerie multiservice</a>	07/07/1993	1995		1
<a href="#">Cordonnier bottier</a>	07/07/1993	1995		1
<a href="#">Couvreur</a>	21/08/2002	2004		1
<a href="#">Crémier-fromager</a>	04/07/2017	2020		2
<a href="#">Cuisine</a>	17/03/2016	2018		2
<a href="#">Décolletage : opérateur régleur en décolletage</a>	09/01/1990	1992		1
<a href="#">Décoration en céramique</a>	20/08/1993	1995		1
<a href="#">Déménageur sur véhicule utilitaire léger</a>	10/06/2010	2012		1
<a href="#">Doreur à la feuille ornementaliste</a>	02/09/1976	1978		2
<a href="#">Ébéniste</a>	27/02/2017	2019		1
<a href="#">Électricien</a>	08/02/2018	2020		1
<a href="#">Émailleur d'art sur métaux</a>	23/02/1980	1981		2
<a href="#">Emballeur professionnel</a>	29/09/1983	1985		1
<a href="#">Employé de commerce multi-spécialités</a>	06/07/2000	2002		2
<a href="#">Employé de vente spécialisé option A - Produits alimentaires</a>	19/06/2000	2002	2021	2
<a href="#">Employé de vente spécialisé option B - Produits d'équipement courant</a>	19/06/2000	2002	2021	2
<a href="#">Employé de vente spécialisé option C - Service à la clientèle</a>	22/04/2002	2002	2021	2
<a href="#">Employé de vente spécialisé option D - Librairie-papeterie- presse</a>	09/05/2006	2008	2021	2
<a href="#">Employé technique de laboratoire</a>	25/09/1974	1976		1
<a href="#">Encadreur</a>	02/09/1976	1978		2
<a href="#">Équipier polyvalent du commerce</a>	29/10/2019	2022		2
<a href="#">Esthétique cosmétique parfumerie</a>	25/06/2018	2020		1
<a href="#">Étancheur du bâtiment et des travaux publics</a>	25/10/2002	2004		1
<a href="#">Fabrication industrielle des céramiques</a>	06/08/1991	1993		1
<a href="#">Ferronnier d'art</a>	07/01/2015	2017		1
<a href="#">Fleuriste</a>	04/09/2000	2002		2
<a href="#">Fournure</a>	17/11/1998	2000		1
<a href="#">Gardien d'immeuble</a>	23/02/2010	2011		1
<a href="#">Glacier fabricant</a>	21/02/2014	2016		2

<a href="#">Horlogerie</a>	26/06/2007	2009		1
<a href="#">Industries chimiques</a>	07/08/1991	1993		1
<a href="#">Installateur en froid et conditionnement d'air</a>	02/06/2015	2017		1
<a href="#">Instruments coupants et de chirurgie</a>	21/12/1990	1992		1
<a href="#">Lapidaire option A - Diamant</a>	29/09/1974	1976		2
<a href="#">Lapidaire option B - Pierres de couleur</a>	29/09/1974	1976		2
<a href="#">Lutherie</a>	09/08/1989	1991		1
<a href="#">Maçon</a>	21/08/2002	2004		1
<a href="#">Maintenance de bâtiments de collectivités</a>	06/06/1990	1991		1
<a href="#">Maintenance des matériels option A - Matériels agricoles (premiere session 2018)</a>	24/03/2016	2018		1
<a href="#">Maintenance des matériels option B -Matériels de construction et de manutention (premiere session 2018)</a>	24/03/2016	2018		1
<a href="#">Maintenance des matériels option C: Matériels d'espaces verts (premiere session 2018)</a>	24/03/2016	2018		1
<a href="#">Maintenance des véhicules option A - Voitures particulières</a>	22/04/2014	2016		1
<a href="#">Maintenance des véhicules option B - Véhicules de transport routier</a>	22/04/2014	2016		1
<a href="#">Maintenance des véhicules option C - Motocycles</a>	22/04/2014	2016		1
<a href="#">Marbrier du bâtiment et de la décoration</a>	06/02/2013	2015		1
<a href="#">Mareyage</a>	19/08/1996	1997		2
<a href="#">Maroquinerie</a>	31/08/1998	2000		1
<a href="#">Mécanicien conducteur des scieries et des industries mécaniques du bois option A Conducteur de machines de sciage, tranchage, déroulage</a>	07/10/1969	1971		1
<a href="#">Mécanicien conducteur des scieries et des industries mécaniques du bois option B Mécanicien affûteur de sciage, tranchage, déroulage</a>	07/10/1969	1971		1
<a href="#">Menuisier Aluminium Verre</a>	25/10/2002	2004		1
<a href="#">Menuisier en sièges</a>	01/07/1955	1956		1
<a href="#">Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement</a>	15/07/2003	2005		1
<a href="#">Menuisier installateur</a>	15/07/2003	2005		1
<a href="#">Métier du pressing</a>	17/03/2005	2007		1
<a href="#">Métiers de l'enseigne et de la signalétique</a>	16/10/2007	2009		1
<a href="#">Métiers de la blanchisserie</a>	26/04/2011	2013		1
<a href="#">Métiers de la coiffure</a>	05/06/2019	2021		1
<a href="#">Métiers de la fonderie</a>	20/03/2007	2009		1
<a href="#">Métiers de la gravure option A - Gravure d'ornementation</a>	09/03/1993	1996		1

<a href="#">Métiers de la gravure option B - Gravure d'impression</a>	09/03/1993	1996		1
<a href="#">Métiers de la gravure option C - Gravure en modèle</a>	09/03/1993	1996		1
<a href="#">Métiers de la gravure option D - Marquage poinçonnage</a>	09/03/1993	1996		1
<a href="#">Métiers de la mode - Vêtement flou</a>	08/04/2011	2013		1
<a href="#">Métiers de la mode - Vêtement tailleur</a>	08/04/2011	2013		1
<a href="#">Métiers du football</a>	13/07/1977	1978		2
<a href="#">Métiers de la mode - Chapelier-modiste</a>	09/12/2011	2014		1
<a href="#">Métiers du plâtre et de l'isolation</a>	15/04/2019	2021		1
<a href="#">Mise en œuvre des caoutchoucs et des élastomères thermoplastiques</a>	05/06/1991	1992		1
<a href="#">Mise en forme des matériaux</a>	31/08/1988	1991		1
<a href="#">Modèles et moules céramiques</a>	29/08/1991	1994		1
<a href="#">Monteur de structures mobiles</a>	17/09/1997	1999		1
<a href="#">Monteur en chapiteaux</a>	22/07/1977	1979		1
<a href="#">Monteur en installations sanitaires</a>	11/04/2018	2020		1
<a href="#">Monteur en installations thermiques</a>	11/04/2018	2020		1
<a href="#">Monteur en isolation thermique et acoustique</a>	15/06/1987	1988		1
<a href="#">Mouleur noyauteur - Cuivre et bronze</a>	22/02/1951	1953		1
<a href="#">Opérateur projectionniste de cinéma</a>	17/03/2005	2007	2019 - ratt 2020	1
<a href="#">Opérateur-opératrice logistique</a>	02/03/2015	2017		2
<a href="#">Opérateur/Opératrice de service - Relation client et livraison</a>	30/05/2017	2018		2
<a href="#">Orfèvre option A - Monteur en orfèvrerie</a>	15/10/1973	1975		2
<a href="#">Orfèvre option B - Tourneur repousseur en orfèvrerie</a>	15/10/1973	1975		2
<a href="#">Orfèvre option C - Polisseur aviveur en orfèvrerie</a>	15/10/1973	1975		2
<a href="#">Orfèvre option D - Planeur en orfèvrerie</a>	15/10/1973	1975		2
<a href="#">Ortho-prothésiste</a>	25/08/1994	1997		1
<a href="#">Outillages en moules métalliques</a>	29/08/1991	1993		1
<a href="#">Outillages en outils à découper et à emboutir</a>	29/08/1991	1993		1
<a href="#">Ouvrier archetier</a>	10/07/1959	1961		1
<a href="#">Pâtissier</a>	20/03/2007	2009	2020	2
<a href="#">Pâtissier</a>	06/03/2019	2021		2
<a href="#">Peintre applicateur de revêtements</a>	21/08/2002	2004		1
<a href="#">Peinture en carrosserie</a>	20/03/2007	2009		1

<a href="#">Plasturgie</a>	27/07/1999	2001		1
<a href="#">Plâtrier-plaquiste</a>	24/10/2002	2004	2020	1
<a href="#">Podo-orthésiste</a>	25/08/1994	1996		1
<a href="#">Poissonnier</a>	20/03/2007	2009		2
<a href="#">Primeur</a>	04/07/2017	2020		2
<a href="#">Production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria)</a>	29/10/2019	2022		1
<a href="#">Propreté de l'environnement urbain - collecte et recyclage</a>	10/03/2015	2017		1
<a href="#">Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage option A - chaudronnerie (première session en 2019)</a>	03/01/2017	2019		1
<a href="#">Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage option B - soudage (première session en 2019)</a>	03/01/2017	2019		1
<a href="#">Rentrayer option A - Tapis</a>	30/05/1975	1976		1
<a href="#">Rentrayer option B - Tapisserie</a>	30/05/1975	1976		1
<a href="#">Réparation des carrosseries</a>	19/03/2007	2009		1
<a href="#">Réparation entretien des embarcations de plaisance</a>	20/03/2007	2009		1
<a href="#">Sellerie générale</a>	17/12/1998	2000		1
<a href="#">Sellier harnacheur</a>	29/04/2014	2016		1
<a href="#">Sérigraphie industrielle</a>	12/01/1999	2000		1
<a href="#">Serrurier-métallier</a>	01/08/2002	2004		1
<a href="#">Signalétique et décors graphiques</a>	27/02/2017	2019		1
<a href="#">Solier-moquettiste</a>	21/08/2002	2004		1
<a href="#">Souffleur de verre option Verrerie scientifique</a>	25/09/2009	2011		1
<a href="#">Souffleur de verre option Enseigne lumineuse</a>	25/09/2009	2011		1
<a href="#">Staffeur ornemaniste</a>	05/03/1993	1994		1
<a href="#">Tailleur de pierre</a>	06/02/2013	2015		1
<a href="#">Tapissier ameublement en décor</a>	29/07/2004	2006		1
<a href="#">Tapissier ameublement en siège</a>	29/07/2004	2006		1
<a href="#">Taxidermiste</a>	02/07/1982	1984	2020	2
<a href="#">Taxidermiste</a>	25/02/2019	2021		2
<a href="#">Tonnellerie</a>	28/07/1993	1996		1
<a href="#">Tournage en céramique</a>	20/08/1993	1995		1
<a href="#">Transport fluvial</a>	26/04/2011	2013		1
<a href="#">Transport par câbles et remontées mécaniques</a>	21/10/1999	2001		1
<a href="#">Vannerie</a>	05/09/2001	2003		1

<a href="#">Vendeur magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles</a>	11/07/2000	2002		2
<a href="#">Vêtement de peau</a>	21/08/1998	2000		1

### 5.3. Programmes d'enseignement

Les programmes de mathématiques pour le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) sont définis par arrêté du 3 avril 2019 publiés au BO spécial n° 5 du 11 avril 2019.

Ils entrent en vigueur à la :

- Rentrée 2019 en première année de CAP ;
- Rentrée 2020 en deuxième année de CAP.

### 5.4. Modalités de certification

La mise en place des **modalités de certification en CAP** parues au [BO n° 35 du 26 septembre 2019](#) ([annexe 2](#)).

#### Objectifs de l'épreuve

L'épreuve de mathématiques et physique-chimie a pour objectif d'évaluer le niveau de maîtrise des compétences du programme atteint par le candidat, notamment :

- Rechercher, extraire et organiser l'information ;
- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité ;
- Expérimenter, utiliser une simulation ;
- Critiquer un résultat, argumenter
- Contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion ;
- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés.

#### Critères d'évaluation

L'évaluation porte notamment sur :

- Les capacités et connaissances du candidat pour résoudre des problèmes en lien avec le domaine professionnel, d'autres disciplines ou la vie courante, notamment en expérimentant, éventuellement à l'aide d'outils numériques, ou en utilisant des résultats expérimentaux ou résultant de simulation fournis ;



- La qualité de la validation et de l'interprétation des résultats obtenus par le candidat ;
- La qualité de la communication écrite ou orale.

Grille nationale d'évaluation (publiée au [bulletin officiel n°26 du 25 juin 2020](#))

### 5.4.1. CCF

**Annexe II** – Grille nationale d'évaluation en **mathématiques et en physique-chimie** au CAP

<b>Épreuve de mathématiques et physique-chimie au CAP</b> <b>Évaluation en contrôle en cours de formation (CCF) et en mode ponctuel</b>	
NOM et Prénom :	Séquence d'évaluation n°

#### 1. Liste des capacités et connaissances évaluées

Capacités	
Connaissances	

#### 2. Évaluation

Compétences	Capacités	Questions	Appréciation du niveau d'acquisition <sup>1</sup>
<b>S'approprier</b>	Rechercher, extraire et organiser l'information. Traduire des informations, des codages.		
<b>Analyser Raisonnement</b>	Émettre des conjectures, formuler des hypothèses. Choisir une méthode de résolution ou un protocole.		
<b>Réaliser</b>	Mettre en œuvre une méthode de résolution, des algorithmes ou un protocole expérimental en respectant les règles de sécurité. Utiliser un modèle, représenter, calculer. Expérimenter, utiliser une simulation.		
<b>Valider</b>	Commenter un résultat de façon critique et argumentée, Contrôler la vraisemblance d'une conjecture, de la valeur d'une mesure. Valider une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion.		
<b>Communiquer</b>	Rendre compte d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage approprié. Expliquer une démarche.		
			<b>Note : / 20</b>

<sup>1</sup> Le professeur peut utiliser toute forme d'annotation lui permettant d'évaluer l'élève (le candidat) par compétences.

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation, l'une en mathématiques, l'autre en physique-chimie.

L'évaluation a lieu au cours de la dernière année de formation conduisant à la délivrance du diplôme.

L'ordre d'organisation des situations d'évaluation est laissé à l'appréciation et à l'initiative des équipes pédagogiques. La situation de mathématiques est d'une durée de 45 minutes, notée sur 12 points et celle de physique-chimie, d'une durée de 45 minutes, notée sur 8 points. Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

#### La situation d'évaluation en mathématiques (notée sur 12)

L'évaluation est conçue comme un sondage probant sur des capacités et connaissances du programme.

Elle doit permettre d'évaluer le niveau de maîtrise des compétences du programme atteint par le candidat.

Elle comporte un ou deux exercices avec des questions de difficulté progressive et porte principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec d'autres disciplines, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Les outils numériques peuvent être utilisés dans tous les exercices.

Un exercice au moins comporte une ou deux questions dont la résolution se fait en présence de l'examineur. Ces questions nécessitent l'utilisation d'outils numériques par les candidats et permettent d'évaluer les capacités à expérimenter, à utiliser une simulation, à mettre en œuvre des algorithmes, à émettre des conjectures ou contrôler leur vraisemblance.

#### La situation d'évaluation en physique-chimie (notée sur 8)

Cette situation d'évaluation, d'une durée de 45 minutes, est notée sur 8 points. Elle repose sur un sujet expérimental, conçu en référence explicite aux capacités et connaissances du programme. Elle doit permettre d'évaluer le niveau de maîtrise des compétences du programme atteint par le candidat.

La situation permet l'évaluation des capacités expérimentales du candidat, observées durant l'expérimentation qu'il mène, sur les mesures réalisées et leur interprétation :

- Mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- Utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- Mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- Montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- Utiliser une ou plusieurs relations ;
- Interpréter et valider les résultats des travaux réalisés ;
- Communiquer par écrit et à l'oral en particulier durant les appels présents dans le sujet.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de l'expérimentation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation. Lorsque le sujet s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Première année	Deuxième année
Aucune évaluation certificative	Une situation de mathématiques d'une durée de 45 minutes, notée sur 12 points et une situation de physique-chimie, d'une durée de 45 minutes, notée sur 8 points.

#### 5.4.2. Épreuve ponctuelle

L'épreuve d'une durée d'1 heure 30 minutes, comporte deux parties écrites : une partie concernant les mathématiques, notée sur 12 points (conçue pour être traitée en 45 minutes) et une partie concernant la physique-chimie, notée sur 8 points (conçue pour être traitée en 45 minutes).

#### Mathématiques (notée sur 12) : 45 minutes

La situation d'évaluation se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant aussi largement que possible les capacités et connaissances du programme.

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec d'autres disciplines, un secteur professionnel ou la vie courante.

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Un exercice au moins comporte des questions dont la résolution nécessite l'exploitation de résultats obtenus à l'aide d'outils numériques. Dans ce cas, l'énoncé est adapté au contexte des programmes et aux modalités de l'épreuve : certains éléments qui pourraient être nécessaires (copies d'écran, résultats de calculs, etc.) sont fournis sur papier dans le sujet.

Physique-chimie (notée sur 8 points) : 45 minutes

Le sujet porte sur des champs différents de la physique et de la chimie. Il se compose de deux parties.

### **Première partie :**

Un exercice restitue une expérience ou un protocole opératoire, à partir d'un texte court et éventuellement d'un schéma. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le candidat, par exemple, à :

- Montrer ses connaissances ;
- Relever des observations pertinentes ;
- Organiser les observations fournies, en déduire une interprétation et, plus généralement, exploiter les résultats.

### **Deuxième partie :**

Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- De montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- D'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- D'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour résoudre le problème posé.

Dans un même exercice, les capacités décrites pour ces deux parties peuvent être mises en œuvre. Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

### **5.5. Instructions complémentaires pour l'ensemble des types d'épreuves (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)**

Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.

Si des questionnaires à choix multiple (QCM) sont proposés, les modalités de notation doivent en être précisées. En particulier, il ne sera pas enlevé de point pour les réponses fausses.

La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies.

L'emploi des calculatrices est autorisé, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Il n'est pas prévu de formulaire officiel. En revanche, certaines formules peuvent être fournies dans le corps du sujet ou en annexe, en fonction de la nature des questions.

## 6.LE BMA

### 6.1. Organisation horaire en brevet des métiers d'art

[L'arrêté du 17 juillet 2012, modifié par l'arrêté du 12 juin 2015, relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au brevet des métiers d'art](#) définit la grille horaire **des spécialités de BMA** pour un cycle standard de deux ans.

La durée totale des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) est de **12 à 16 semaines** selon la spécialité : cette durée est fixée par l'arrêté de création de la spécialité, issu des travaux des commissions professionnelles consultatives.

DISCIPLINES	VOLUME HORAIRE du cycle 2 ans
<i>Enseignements généraux</i>	
Français, histoire-géographie	202
Enseignement moral et civique	28
Langue vivante	120
Mathématiques/ sciences physiques et chimiques	140
Economie-gestion	56
EPS	112
<b>Total enseignements généraux</b>	<b>658</b>
<i>Enseignements professionnels</i>	
Enseignement professionnel	738
Arts appliqués	194
Cultures artistiques	164
<b>Total enseignements professionnels</b>	<b>1 096</b>
Accompagnement personnalisé	30
<b>Total enseignements obligatoires</b>	<b>1 784</b>

Pour plus d'informations, consultez le Code de l'Éducation ([Articles D337-125 à D337-138-1](#) relatifs au brevet des métiers d'art).

## **6.2. Programmes d'enseignement et modalités de certification**

[L'Arrêté du 23 juin 2021](#) fixe le programme et définissant les épreuves de l'enseignement de mathématiques et de physique-chimie dans les sections préparant au brevet des métiers d'art.

Les programmes sont à télécharger [ici](#).

## **7.LE BP**

### **7.1. Textes réglementaires**

[Articles D337-95 à D337-124](#) relatifs au brevet professionnel

[Arrêté du 15 juillet 2021](#) modifiant l'arrêté du 8 février 2016 fixant les programmes des enseignements généraux des classes préparatoires au brevet professionnel

[Arrêté du 8 février 2016](#) fixant les programmes des enseignements généraux des classes préparatoires au brevet professionnel

[Arrêté du 23 avril 2023](#) modifiant l'arrêté du 3 mars 2016 modifiant les unités d'enseignement général des brevets professionnels : définition des épreuves et des règlements d'examen

[Arrêté du 5 octobre 2021](#) portant modification de l'arrêté du 3 mars 2016 modifiant les unités d'enseignement général des brevets professionnels : définition des épreuves et des règlements d'examen

[Arrêté du 3 mars 2016](#) modifiant les unités d'enseignement général des brevets professionnels : définition des épreuves et des règlements d'examen

### **7.2. Programmes d'enseignement**

Les programmes sont à télécharger [ici](#).

## 8.TROISIEME PREPA-METIERS

### 8.1. Organisation horaire

L'emploi du temps de la classe comporte :

- 23 heures hebdomadaires d'enseignements disciplinaires ;
- 2 heures hebdomadaires de consolidation en français et en mathématiques ;
- 180 heures annuelles consacrées à la découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles.

Enseignements	Horaires hebdo
Français	5 heures dont 1 heure de consolidation
Mathématiques	4 heures 30 dont 1 heure de consolidation
Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique	3 heures
Langues vivantes (LV1 et LV2)	5 heures 30
Enseignements artistiques	1 heure
Enseignement de sciences et technologie	3 heures
Éducation physique et sportive	3 heures
Enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles	5 heures (180 heures annualisées)
<b>Total (*)</b>	<b>30 heures</b>

(\*) S'y ajoutent : au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau ; à titre indicatif un accompagnement à l'orientation de 36 heures annuelles ; 1 à 4 semaines de stages et de périodes d'immersion

### 8.2. Programmes d'enseignement

Le programme d'enseignement est accessible [ici](#).

### 8.3. Examen

Les élèves de troisième « prépa-métiers » peuvent présenter le diplôme national du brevet (DNB), dans la série professionnelle ou la série générale. **L'enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles peut permettre aux élèves d'obtenir des points supplémentaires pour le DNB.** Ils peuvent aussi éventuellement présenter le certificat de formation générale (CFG).



Pour les candidats de la **série professionnelle** du DNB, des sujets distincts sont élaborés en adéquation avec les spécificités des classes de 3<sup>e</sup> « prépa-métiers », les classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté et des classes de troisième de l'enseignement agricole.

Les modalités précises d'attribution du diplôme national du brevet sont précisées [ici](#).

# **PARTIE 3 :**

## **Rentrée – septembre 2023**

---

En cette rentrée, nous vous invitons à prendre connaissance des différentes informations ci-dessous :

- Circulaire de rentrée – [année scolaire 2023-2024](#)
- Page éducol [Professeurs de lycée professionnel, ce qui change pour vous à la rentrée 2023](#)
- Dossier de presse – [rentrée scolaire 2023-2024](#)
- [Le mot d'accueil](#) de la Rectrice de l'académie de Créteil, Julie Benetti

## **PARTIE 4 :**

# L'inspection territoriale de Mathématiques – Physique-Chimie

---

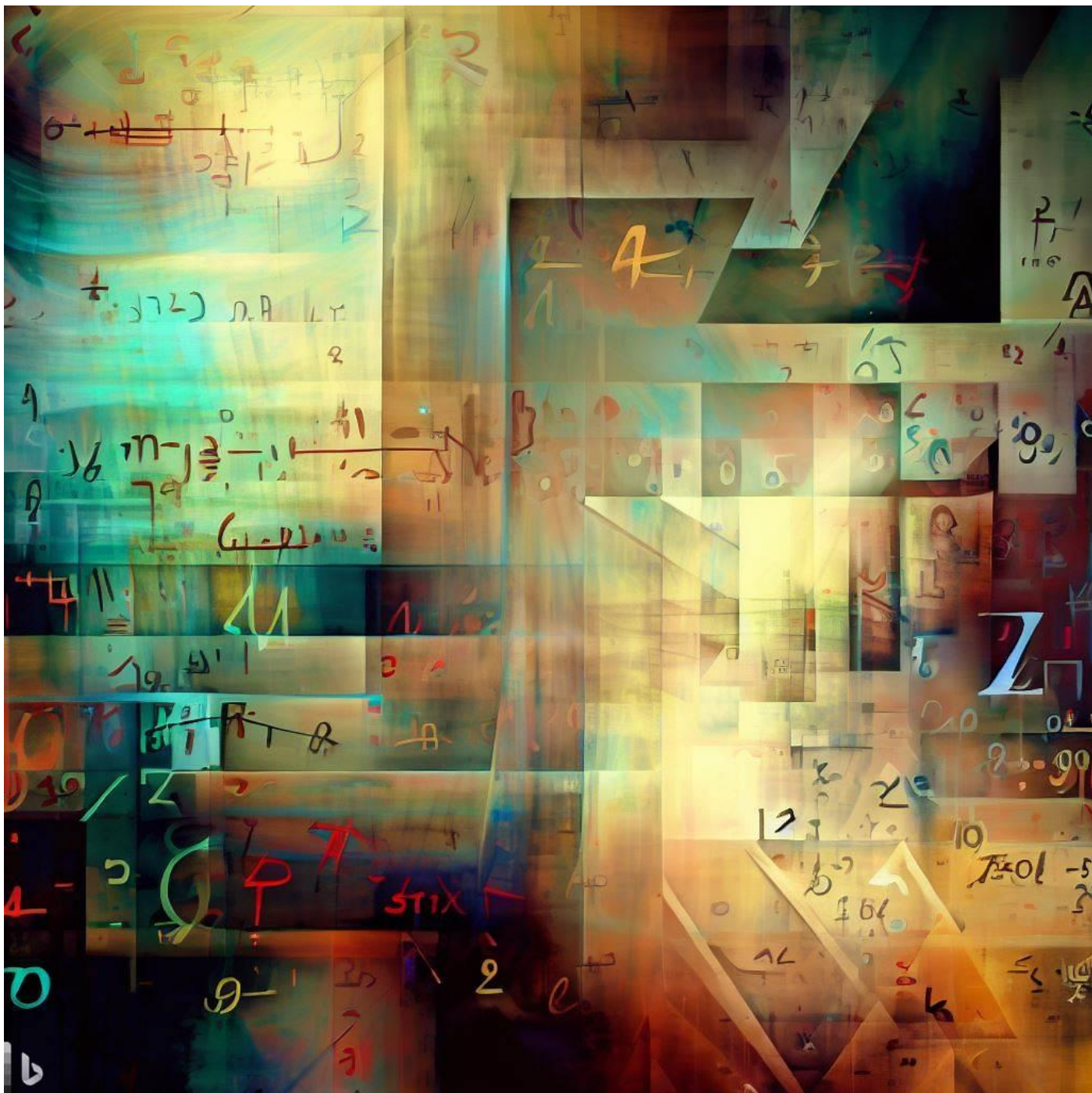


Figure 2: image générée par intelligence artificielle

## 9.COMPOSITION DE L'EQUIPE

Cette année, l'inspection territoriale de mathématiques – physique-chimie est composée de :

- Quatre inspecteurs :  
Alexandre Bouyssou, Ludovic Hénon (Coordonnateur), Charles Kaoua (Doyen des IEN ET EG IO), Vincent L'Hopital ;
- Deux chargés de missions d'inspection à mi-temps sur la décharge de 18 heures de Charles Kaoua :  
Julien Costard (décharge de 9 h) et Axel Tarride (décharge de 9 h) ;
- Trois chargés de missions (décharge de 3 h) :  
Sébastien Coppola, Jean-Baptiste Dartigues, Michaël Grimaldi.

Les inspecteurs et les chargés de missions assurent des visites conseils d'enseignants quelle que soit l'ancienneté de ces derniers.

Les inspecteurs et les chargés de missions à mi-temps assurent entre autres les missions suivantes : la correspondance d'établissements, l'évaluation d'établissements, le contrôle de l'instruction dans les familles, la labélisation de lycée des métiers, la participation à des CAEES...

Les inspecteurs sont en charge des rendez-vous carrière et des visites de stagiaires.

# 10. REPARTITION DES ETABLISSEMENTS

District	Nom de l'établissement	Ville	Répartition par établissement
77-01	LOUIS LUMIERE	CHELLES	M. HENON
	JEHAN DE CHELLES	CHELLES	M. HENON
77-02	LE CHAMP DE CLAYE	CLAYE SOUILLY	M. HENON
	CHARLOTTE DELBO	DAMMARTIN EN GOELE	M. HENON
	LYCEE CHARLES DE GAULLE	LONGPERRIER	M. HENON
77-03	LEOPOLD BELLAN	CHAMIGNY	M. HENON
	DU LYCEE DU GUE A TRESMES	CONGIS SUR THEROUANNE	M. HENON
	PIERRE DE COUBERTIN	MEAUX	M. HENON
	CHARLES BAUDELAIRE	MEAUX	M. HENON
	JEAN ROSE	MEAUX	M. HENON
77-04	LINO VENTURA	OZOIR LA FERRIERE	M. HENON
	VILLEPATOUR	PRESLES EN BRIE	M. BOUYSSOU
	DU LYCEE CLEMENT ADER	TOURNAN EN BRIE	M. HENON
77-05	MAURICE RONDEAU	BUSSY ST GEORGES	M. HENON
	ROSA BONHEUR	LE CHATELET EN BRIE	M. HENON
	EMILIE DU CHATELET	SERRIS	M. HENON
	AUGUSTE PERDONNET	THORIGNY SUR MARNE	M. HENON
77-06	DE COULOMMIERS	COULOMMIERS	M. HENON
	LES SINOPLIES	ROISSY EN BRIE	M. HENON
	LYCEE LA TOUR DES DAMES	ROZAY EN BRIE	M. HENON
77-07	RENE DESCARTES	CHAMPS SUR MARNE	M. COSTARD
	SIMONE VEIL	NOISIEL	M. COSTARD
	JEAN MOULIN	TORCY	M. COSTARD
77-08	DU LYCEE JOLIOT CURIE	DAMMARIE LES LYS	M. BOUYSSOU
	BENJAMIN FRANKLIN	LA ROCHETTE	M. BOUYSSOU
	DU LYCEE LEONARD DE VINCI	MELUN	M. BOUYSSOU
	LYCEE SAINT ASPAIS	MELUN	M. BOUYSSOU
	LYCEE SIMONE SIGNORET	VAUX LE PENIL	M. BOUYSSOU
	CENTRE DU JARD	VOISENON	M. BOUYSSOU
77-09	LPO HENRI BECQUEREL	NANGIS	M. COSTARD
	LES PANNEVELLES	PROVINS	M. COSTARD
	DU LYCEE THIBAUT DE CHAMPAGNE	PROVINS	M. COSTARD
77-10	LYCEE BLAISE PASCAL	BRIE COMTE ROBERT	M. TARRIDE
	LYCEE SONIA DELAUNAY	CESSON	M. TARRIDE
	JACQUES PREVERT	COMBS LA VILLE	M. TARRIDE
	LYCEE LA MARE CARREE	MOISSY CRAMAYEL	M. TARRIDE
	ANTONIN CAREME	SAVIGNY LE TEMPLE	M. TARRIDE
77-11	DU LYCEE FLORA TRISTAN	MONTEREAU FAULT YONNE	M. HENON
	DU LYCEE ANDRE MALRAUX	MONTEREAU FAULT YONNE	M. HENON
	GUSTAVE EIFFEL	VARENNES SUR SEINE	M. HENON
77-12	URUGUAY FRANCE	AVON	M. HENON
	LA FAYETTE	CHAMPAGNE SUR SEINE	M. HENON
	LYCEE BLANCHE DE CASTILLE	FONTAINEBLEAU	M. HENON
	DU LYCEE ETIENNE BEZOUT	NEMOURS	M. HENON

District	Nom de l'établissement	Ville	Répartition par établissement
93-01	LOUISE MICHEL	EPINAY SUR SEINE	M. L'HOPITAL
	LYCEE APPLICATION ENNA	ST DENIS	M. L'HOPITAL
	FREDERIC BARTHOLDI	ST DENIS	M. L'HOPITAL
	SAINT VINCENT DE PAUL	ST DENIS	M. L'HOPITAL
	JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE	ST DENIS	M. L'HOPITAL
	LYCEE SUGER	ST DENIS	M. L'HOPITAL
	ANGELA DAVIS	ST DENIS	M. L'HOPITAL
	LYCEE MARCEL CACHIN	ST OUEN	M. L'HOPITAL
	LYCEE AUGUSTE BLANQUI	ST OUEN	M. L'HOPITAL
93-02	JEAN-PIERRE TIMBAUD	AUBERVILLIERS	M. L'HOPITAL
	LYCEE ALEMBERT	AUBERVILLIERS	M. L'HOPITAL
	LYCEE FRANCOIS RABELAIS	DUGNY	M. L'HOPITAL
	ROBERT SCHUMAN	DUGNY	M. L'HOPITAL
	DENIS PAPIN	LA COURNEUVE	M. L'HOPITAL
	ARTHUR RIMBAUD	LA COURNEUVE	M. L'HOPITAL
	LYCEE MAURICE UTRILLO	STAINS	M. L'HOPITAL
	JOSEPHINE BAKER	PIERREFITTE SUR SEINE	M. L'HOPITAL
93-03	LYCEE PAUL LE ROLLAND	DRANCY	M. TARRIDE
	LYCEE EUGENE DELACROIX	DRANCY	M. TARRIDE
	ARISTIDE BRIAND	LE BLANC MESNIL	M. TARRIDE
	LYCEE JEAN MOULIN	LE BLANC MESNIL	M. TARRIDE
93-04	VOILLAUME	AULNAY SOUS BOIS	M. HENON
	PROTECTORAT SAINT JOSEPH	AULNAY SOUS BOIS	M. HENON
	LYCEE BLAISE CENDRARS	SEVRAN	M. HENON
	HELENE BOUCHER	TREMBLAY EN FRANCE	M. HENON
	LYCEE LEONARD DE VINCI	TREMBLAY EN FRANCE	M. HENON
	LYCEE GEORGES BRASSENS	VILLEPINTE	M. HENON
	JEAN ROSTAND	VILLEPINTE	M. HENON
93-05	ALFRED COSTES	BOBIGNY	M. L'HOPITAL
	LYCEE ANDRE SABATIER	BOBIGNY	M. L'HOPITAL
	LYCEE PAUL ROBERT	LES LILAS	M. L'HOPITAL
	LYCEE LUCIE AUBRAC	PANTIN	M. L'HOPITAL
	SIMONE WEIL	PANTIN	M. L'HOPITAL
93-06	LYCEE ST BENOIST L'EUROPE	BAGNOLET	M. BOUYSSOU
	LYCEE EUGENE HENAFF	BAGNOLET	M. BOUYSSOU
	CONDORCET	MONTREUIL	M. BOUYSSOU
	ORT	MONTREUIL	M. BOUYSSOU
	LYCEE EUGENIE COTTON	MONTREUIL	M. BOUYSSOU
	LYCEE HORTICULTURE	MONTREUIL	M. BOUYSSOU
	THEODORE MONOD	NOISY LE SEC	M. BOUYSSOU
	LYCEE LIBERTE	ROMAINVILLE	M. COSTARD
	JEAN MOULIN	ROSNY SOUS BOIS	M. BOUYSSOU
93-07	MADELEINE VIONNET	BONDY	M. L'HOPITAL
	LYCEE LEO LAGRANGE	BONDY	M. L'HOPITAL
	LYCEE ASSOMPTION	BONDY	M. L'HOPITAL
	LYCEE ALFRED NOBEL	CLICHY SOUS BOIS	M. HENON
	LYCEE RENE CASSIN	LE RAINCY	M. L'HOPITAL
	SAINT LOUIS-SAINTE CLOTILDE	LE RAINCY	M. L'HOPITAL
	OGEC SAINTE LOUISE DE MARILLAC	LE RAINCY	M. L'HOPITAL
	CLAUDE-NICOLAS LEDOUX	LES PAVILLONS SOUS BOIS	M. L'HOPITAL
	LYCEE HENRI SELIER	LIVRY GARGAN	M. L'HOPITAL
93-08	JEAN-BAPTISTE CLEMENT	GAGNY	M. L'HOPITAL
	LYCEE NICOLAS JOSEPH CUGNOT	NEUILLY SUR MARNE	M. L'HOPITAL
	FRANCOISE CABRINI	NOISY LE GRAND	M. L'HOPITAL
	LYCEE EVARISTE GALOIS	NOISY LE GRAND	M. L'HOPITAL
	LYCEE BLAISE PASCAL	VILLEMOMBLE	M. L'HOPITAL

District	Nom de l'établissement	Ville	Répartition par établissement
94-01	MICHELET	FONTENAY SOUS BOIS	M. BOUYSSOU
	MONTALEMBERT	NOGENT SUR MARNE	M. BOUYSSOU
	LA SOURCE	NOGENT SUR MARNE	M. BOUYSSOU
	FRANCOIS CAVANNA	NOGENT SUR MARNE	M. BOUYSSOU
	LYCEE LOUIS ARMAND	NOGENT SUR MARNE	M. BOUYSSOU
	JEAN MOULIN	VINCENNES	M. BOUYSSOU
	CLAUDE-NICOLAS LEDOUX	VINCENNES	M. BOUYSSOU
	GREGOR MENDEL	VINCENNES	M. BOUYSSOU
94-02	LYCEE MARX DORMOY	CHAMPIGNY SUR MARNE	M. BOUYSSOU
	LYCEE LANGEVIN WALLON	CHAMPIGNY SUR MARNE	M. BOUYSSOU
	LYCEE LOUISE MICHEL	CHAMPIGNY SUR MARNE	M. BOUYSSOU
	GABRIEL PERI	CHAMPIGNY SUR MARNE	M. BOUYSSOU
	SAMUEL DE CHAMPLAIN	CHENNEVIERES SUR MARNE	M. BOUYSSOU
94-03	ENSEMBLE SAINTE MARIE	JOINVILLE LE PONT	M. TARRIDE
	GOURDOU-LESEURRE	ST MAUR DES FOSSES	M. TARRIDE
	FRANCOIS MANSART	ST MAUR DES FOSSES	M. TARRIDE
	LYCEE CONDORCET	ST MAUR DES FOSSES	M. TARRIDE
94-04	LYCEE GUTENBERG	CRETEIL	M. TARRIDE
	STENDHAL	BONNEUIL SUR MARNE	M. COSTARD
	LYCEE EDOUARD BRANLY	CRETEIL	M. COSTARD
	LYCEE SAINT EXUPERY	CRETEIL	M. COSTARD
	LYCEE LEON BLUM	CRETEIL	M. COSTARD
	ENSEMBLE SAINTE MARIE	CRETEIL	M. COSTARD
94-05	LYCEE MAXIMILIEN PERRET	ALFORTVILLE	M. TARRIDE
	LYCEE ROBERT SCHUMAN	CHARENTON LE PONT	M. TARRIDE
	PAUL BERT	MAISONS ALFORT	M. TARRIDE
94-06	LYCEE FERNAND LEGER	IVRY SUR SEINE	M. BOUYSSOU
	CE 3P	IVRY SUR SEINE	M. COSTARD
	LYCEE JEAN MACE	VITRY SUR SEINE	M. TARRIDE
	LYCEE ADOLPHE CHERIOUX	VITRY SUR SEINE	M. COSTARD
	CAMILLE CLAUDEL	VITRY SUR SEINE	M. TARRIDE
94-07	VAL DE BIEVRE	GENTILLY	M. BOUYSSOU
	LYCEE DARIUS MILHAUD	LE KREMLIN BICETRE	M. COSTARD
	LYCEE PIERRE BROSSOLETTE	LE KREMLIN BICETRE	M. COSTARD
94-08	ROBERT KELLER	CACHAN	M. COSTARD
	LYCEE POLYVALENT DE CACHAN	CACHAN	M. COSTARD
	PAULINE ROLAND	CHEVILLY LARUE	M. COSTARD
	LYCEE FREDERIC MISTRAL	FRESNES	M. COSTARD
94-09	JACQUES BREL	CHOISY LE ROI	M. BOUYSSOU
	JEAN MACE	CHOISY LE ROI	M. BOUYSSOU
	LP ARMAND GUILLAUMIN	ORLY	M. BOUYSSOU
94-10	LYCEE GUILLAUME BUDE	LIMEIL BREVANNES	M. BOUYSSOU
	LPO MONTALEAU	SUCY EN BRIE	M. BOUYSSOU
	LYCEE CHRISTOPHE COLOMB	SUCY EN BRIE	M. BOUYSSOU
	POULLART DES PLACES	THIAIS	M. BOUYSSOU
	LYCEE FRANCOIS ARAGO	VILLENEUVE ST GEORGES	M. BOUYSSOU

# 11. RESSOURCES PRODUITES PAR LES GROUPES DE TRAVAIL DISCIPLINAIRE 2022-2023

[Productions du Greid](#)

[Productions du GE2PR \(ex-Grat\)](#)

## 12. COMMUNICATION PROFESSIONNELLE

En tant qu'enseignant, l'académie de Créteil, met à votre disposition une boîte aux lettres électronique professionnelle et individuelle. Ces boîtes aux lettres sont créées et mises à jour automatiquement à partir des bases académiques de gestion de personnel.

Votre identifiant de messagerie prend la forme suivante : *pnom* (initiale du prénom + nom + un chiffre éventuel). Vos identifiants et mots de passe sont disponibles une fois votre dossier administratif traité par les services de gestion. Par défaut, le mot de passe permettant de se connecter aux différentes ressources académiques est le NUMEN.

Si vous ne connaissez pas votre Numen, adressez-vous au secrétariat de votre établissement ou à votre service gestionnaire, seuls habilités à vous le transmettre.

- Avec votre navigateur, aller sur la page <https://identifiant.ac-creteil.fr/identifiant/index.php?a=connaitreIdentifiant>
- Saisir le code affiché et cliquer sur Valider
- Saisir votre NUMEN et votre date de naissance et cliquer sur Valider.

Vos données personnelles s'affichent :

- Nom
- Prénom
- Identifiant
- Adresse de messagerie académique

Le format de l'adresse est : `prenom.nom@ac-creteil.fr`

Cette adresse vous permet d'envoyer, de recevoir, de stocker des messages électroniques, de communiquer rapidement et de façon sécurisée. Cette boîte mail professionnelle est à utiliser pour les échanges avec l'administration (Rectorat, DSDEN, IEN, établissements scolaires, etc....).



La messagerie académique peut être consultée à tout moment à condition de disposer d'un accès à internet à l'adresse <https://webmel.ac-creteil.fr>

Vous avez également la possibilité de paramétrer la réception et l'envoi de courriel à partir d'appareil fixe ou mobile en configurant un compte messagerie avec les informations suivantes :

Indiquer les paramètres du serveur imap pour la réception :

- Serveur entrant
- Adresse e-mail : prenom.nom@ac-creteil.fr
- Nom d'utilisateur : votre identifiant de messagerie sous la forme pnom
- Mot de passe : votre mot de passe
- Serveur entrant : imap.ac-creteil.fr
- Type de sécurité : **SSL**/TLS
- Port : 993

Puis indiquer les paramètres du serveur smtp pour l'envoi :

- Serveur sortant
- Adresse e-mail : prenom.nom@ac-creteil.fr
- Nom d'utilisateur : votre identifiant de messagerie sous la forme pnom
- Mot de passe : votre mot de passe
- Serveur entrant : smtp-ext.ac-creteil.fr
- Type de sécurité : **SSL**/TLS
- Port : 465

## 13. SITOGRAPHIE RELATIVES AUX PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Les **programmes de seconde professionnelle** sont parus au [BO spécial n°5 du 11 avril 2019](#).

- [Programme de mathématiques.](#)
- [Programme de physique-chimie.](#)

Les **programmes de première et de terminale professionnelle** sont parus au [BO spécial n°1 du 6 février 2020](#) :

- En première : [Programme de mathématiques](#) et [Programme de physique-chimie.](#)
- En terminale : [Programme de mathématiques](#) et [Programme de physique-chimie.](#)
- [Liste des groupements en mathématiques et physique-chimie par spécialité de baccalauréat professionnel.](#)
- [Grille nationale d'évaluation des sous-épreuves de mathématiques et de physique-chimie.](#)

Les **programmes de CAP** sont parus au [BO spécial n°5 du 11 avril 2019](#) :

- [Programme de mathématiques.](#)
- [Programme de physique-chimie.](#)
- [Rattachement des spécialités de CAP aux groupements.](#)
- [Supports d'évaluation et de notation des unités générales.](#)

Les programmes de **Brevet des Métiers d'Art** sont parus au [BO n°28 du 15 juillet 2021](#) :

- [Programme de mathématiques.](#)
- [Programme de physique-chimie.](#)
- [Définition de l'épreuve .](#)

Les programmes de **Brevet Professionnel** sont parus au [BO n°30 du 29 juillet 2021](#) :

- [Programme de mathématiques.](#)
- [Programme de physique-chimie.](#)

## 14. GUIDES PEDAGOGIQUES (VADE-MECUM)

Plusieurs guides pédagogiques thématiques sont à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre de la transformation de la voie professionnelle.

- [Consolidation des acquis et accompagnement personnalisé](#)
- [Mettre en œuvre la co-intervention dans la voie professionnelle](#)
- [La réalisation du chef-d'œuvre](#)
- [Renforcer les usages du numérique](#)
- [La classe de troisième « prépa-métiers »](#)
- [Adapter les parcours de formation des élèves en CAP en 1, 2 ou 3 ans](#)
- [Préparation à la poursuite d'études](#)
- [Les mobilités internationales et européennes](#)
- [Module de préparation à l'insertion professionnelle](#)
- [L'accompagnement à l'orientation en voie professionnelle](#)
- [La famille des métiers de l'aéronautique »](#)
- [La famille des métiers de l'alimentation »](#)
- [La famille des métiers de la beauté et du bien-être](#)
- [La famille des métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment](#)
- [La famille des métiers de l'hôtellerie restauration](#)
- [La famille des métiers des industries graphiques et de la communication \(2FMIG\)](#)
- [Famille des métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics](#)
- [Famille des métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique](#)
- [Famille des métiers de la relation client](#)
- [Famille des métiers du pilotage et de la maintenance des installations automatisées](#)
- [Famille des métiers des transitions numérique et énergétique](#)
- [Famille des métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels](#)
- [Famille des métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement](#)
- [Famille des métiers de la maintenance des matériels et des véhicules](#)

## 15. RESSOURCES D'ACCOMPAGNEMENT

### En mathématiques :

- [Automatismes](#)
- [Vocabulaire ensembliste et logique](#)
- [Algorithmique et programmation](#)

### En physique-chimie, exemples de séquence et d'activités en classe :

- [Variabilité de la mesure : télémètre d'un robot \(seconde\)](#)
- [Déploiement automatique de stores \(CAP\)](#)
- [Déploiement automatique de store \(seconde\)](#)
- [Allumage automatique des phares \(seconde\)](#)
- [Étude d'un capteur photographique \(seconde\)](#)

### Documents d'accompagnement des programmes (cycle 4)

- [Ressources d'accompagnement du programme de mathématiques \(cycle 4\)](#)
- [Ressources d'accompagnement du programme de physique-chimie \(cycle 4\)](#)

### Parcours M@gistère

#### Parcours national :

- [Transformer la voie professionnelle](#)
- [Mesures et Incertitudes en physique chimie dans la voie professionnelle](#)

#### Parcours académique :

- [Actes du séminaire « Transformation de la Voie Professionnelle »](#)

#### Parcours relatifs à l'entrée dans le métier :

- [Enseigner les mathématiques et la physique-chimie](#)
- [Agir en agent de l'état](#)
- [Coopérer avec les différents acteurs de l'école](#)
- [Enseigner](#)

[L'ensemble des parcours M@gistère](#) est accessible depuis notre site académique disciplinaire.

### BRIO, bibliothèque de ressources et d'idées

- [Présentation de BRIO](#)

- [Accès à BRIO](#)

## **Autres**

- [Rapport « 21 mesures pour l'enseignement des mathématiques »](#), co-écrit par Cédric Villani et Charles Torossian
- [Séminaire académique de mathématiques](#) : cinq vidéos autour du cours de mathématiques